

« KIC-Plaidoyer&Participation »
« Mise en place d'un réseau d'apprentissage dans le cadre du projet
Infrastructure des connaissances avec et entre les partenaires »



NEUF PRATIQUES ASSOCIATIVES
DE PARTICIPATION ET DE PLAIDOYER
POUR UNE CULTURE ASSOCIATIVE CITOYENNE

Publié par l'Espace associatif
sous la direction de Nouredine BAHRI, Consultant
Décembre 2010

Introduction :

Le travail en réseau s'impose de nos jours comme la forme d'organisation la plus appropriée pour appréhender des problématiques sociales de plus en plus complexes et pour lesquelles les apports des approches traditionnelles d'intervention deviennent très limités. Les démarches davantage transversales et valorisantes des diversités inhérentes aux spécificités d'acteurs hétérogènes, en s'appuyant sur les plus values générées par l'échange et la collaboration, font en effet leur preuve en tant que forme d'organisation plus efficaces et avec une bien meilleure efficacité.

L'intérêt de telle forme d'action commune est d'autant plus concret quand il s'agit de partage d'intelligence sociale hautement onéreuse en terme de capital humain, d'effort et de ressources, sans compter la singularité et l'historicité de l'expérience ayant conduit à sa production. C'est d'ailleurs ce dernier facteur qui milite en premier pour le captage des produits de cette intelligence à la faveur de la constitution d'un patrimoine pratable à l'analyse et au transfert.

Il est désormais de fait d'affirmer que l'accumulation d'un patrimoine spécifique en matière de savoirs et savoirs-faire associatifs reste l'une des questions les plus prioritaires à l'ordre du jour des mouvements sociaux. La constitution de tel capital et sa mise à disposition des acteurs sociaux qui en ont besoin seraient de nobles finalités à rechercher non seulement pour sa propre valorisation à travers la réutilisation, mais aussi pour son enrichissement et son développement. L'information (le savoir) est en effet la ressource qui s'enrichit par le partage, et l'expérience est aussi la meilleure voie d'apprentissage.

Les associations sont, de par le caractère social complexe, polymorphe et trans-territorial des problématiques traitées et des causes défendues, amenées à produire, au quotidien, des réponses novatrices à leurs préoccupations institutionnelles. Il s'agit ici de préoccupations touchant au « Comment ? » et se déclinant essentiellement en terme d'organisation du mouvement, d'approche d'intervention, de rapports de collaboration, de partage, d'action commune...Le parcours de telles structures est en effet constitué d'initiatives et interventions diverses qui sont complétées, enrichies, remises en question ou même abrogées par les futures expériences propres ou imparties à d'autres acteurs similaires, et qui contribuent de la sorte à la production de connaissances pratiques. Ces connaissances, en se rendant accessibles à l'investigation scientifique, à travers la systématisation, peuvent prétendre s'ériger en savoirs et s'inscrire ainsi dans l'étage prisé de culture.

On retrouve ici toute la complémentarité entre « systématisation » qui se réfère à l'organisation de connaissances (les constats) en un ensemble cohérent selon un ordre et une méthode déterminés, et la « recherche scientifique » qui désigne en premier lieu l'ensemble des actions entreprises en vue de produire et de développer le savoir scientifique. La systématisation représente ainsi un premier niveau de d'élaboration conceptuelle ayant pour objet (corpus) la pratique directe des sujets (institutions, personnes, organisations...). Sa mise en œuvre engage de prime à bord la réalisation d'un exercice d'abstraction à partir de la pratique, tout en se focalisant sur les dynamiques des processus, afin de produire une nouvelle connaissance spécifique.

Le défi qui s'interpose ensuite n'est autre que celui afférent à la façon dont cette nouvelle connaissance pourra être incorporée de manière effective, viable et permanente dans la dynamique des publics visés (institutions en l'occurrence). Cette façon, qui ne peut être qu'une alternative stratégique, implique des choix de procédés de transfert de savoir adaptés facilitant l'accès et l'adoption des connaissances proposées. Il s'agit in fine d'options en stratégie de communication intégrant des messages (contenus) et des médiums (outils) en l'occurrence, et aboutissant à la construction d'un nouveau système ouvert d'information.

Le présent projet, mis en place à l'initiative de l'Espace associatif, se lance sur ces voies. Il se fixe en effet pour finalités (i) d'identifier, analyser et documenter, de façon participative, des pratiques développées par des associations partenaires en terme de Plaidoyer et de Participation, puis de (ii) vulgariser et communiquer sur les pratiques documentées en vue d'améliorer l'intervention associative en la matière.

Le projet KIC-PP :

Le projet KIC-PP « Mise en place d'un réseau d'apprentissage » (Juin 2009 – Déc. 2010) s'inscrit dans le cadre de l'initiative KIC (Infrastructure de connaissance pour et avec les partenaires) lancée par l'ONG internationale « Oxfam » pour renforcer la systématisation et le partage des pratiques associatives de par le monde à travers un portail électronique dédié. Le projet porté par l'Espace associatif en collaboration avec huit autres associations marocaines, vise spécifiquement :

- L'identification, l'analyse et la documentation, de façon participative impliquant les partenaires du projet, des pratiques développées par les associations partenaires en terme de Plaidoyer et de Participation.
- L'alimentation du portail KIC par les bonnes pratiques et acquis du projet.
- La production d'outils spécifiques complémentaires de vulgarisation des produits du projet.

Sa démarche de mise en œuvre ci-après explicitée, a été construite sur la base des expériences similaires menées par ailleurs dans le monde et dont les enseignements ont été adaptés au contexte spécifique aussi bien de partenaires impliqués que des exigences des deux thématiques choisies. Le projet s'est en conséquence décliné en trois principales phases de mise en œuvre :

➤ **Phase 1 : lancement**

Objectif : Sensibiliser et impliquer les associations partenaires dans la réalisation du processus de systématisation à travers la désignation de personnes ressources pour le projet (deux personnes par association) à siéger au sein de son Comité de pilotage (voir p. 74).

Consistance :

- Diffusion de note d'information aux associations partenaires au sujet du projet KIC-PP.
- Organisation de réunion d'information et de constitution d'un Comité de pilotage chargé de la mise en œuvre de la systématisation.
- Validation participative de la méthode de travail (identification, systématisation, documentation et diffusion).

➤ **Phase 2 : identification, description et analyse des pratiques**

Objectif : documentation des pratiques des partenaires du projet en matière de Participation et de Plaidoyer.

Consistance :

- Collecte de l'information secondaire et primaire au sujet des pratiques.
- Production d'une première description des pratiques.
- Réalisation d'ateliers d'analyse des pratiques relatives à chaque thématique.
- Production des Fiches Pratiques.

- Validation participative des fiches pratiques.

➤ **Phase 4 : diffusion et réflexion future**

Objectif : Publier et diffuser les produits du projet et identifier des sentiers futurs pour le projet.

Consistance :

- Rédaction du document de synthèse du projet.
- Publication des fiches pratiques sur le portail KIC et le site web de l'Espace Associatif en collaboration avec les responsables techniques impliqués.
- Atelier de restitution finale du projet et de proposition de recommandations pour la suite du projet KIC-PP.

Les associations impliquées dans le cadre du projet KIC-PP sont nommément (voir les fiches de présentation en fin de ce document) :

Pour la thématique Participation :

- Association Marocaine pour l'Education de la Jeunesse (AMEJ).
- Association Marocaine de Solidarité et de développement (AMSED).
- Centre de Développement de la Région de Tensift (CDRT Marrakech).
- Espace associatif (EA).
- Réseau des Associations de Quartier du Grand Casablanca (RESAQ).

Pour la thématique Plaidoyer :

- Association Marocaine des Droits Humains (AMDH).
- Association troisième millénaire pour le développement l'action associative du Sud-est (ATMDAS Errachidia).
- Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM).
- Espace associatif (EA).

Méthode de systématisation KIC-PP :

La méthodologie de travail adoptée par le KIC-PP tient tout d'abord compte des outils méthodologiques proposés par le portail KIC d'Oxfam international, en l'occurrence le schéma indicatif de rédaction des pratiques (voir en annexe) assurant l'uniformité des produits finaux diffusés. De même, la notion de pratique a été saisie dans son sens le plus large à savoir « un processus, une stratégie ou une activité d'une organisation ou d'un groupe d'organisations qui permettront de réaliser des changements sociaux ».

Afin de garantir un fonctionnement harmonieux du Comité de pilotage du projet (voir constitution en page 74) eu égard aux aspects méthodologiques, il est aussi apparu pertinent d'arrêter des principes de travail servant de cadre d'orientation de son activité et dont particulièrement :

- i. Les producteurs des pratiques sont Les Experts détenant un savoir à valoriser à travers sa systématisation.
- ii. Les producteurs des pratiques comptent parmi les publics cibles prioritaires du futur système d'information. Ils font référence en matière de choix stratégiques à imputer à ce système.
- iii. Le consultant n'est pas une personne ressource matière, mais un animateur facilitant l'identification des pratiques, leur collecte, systématisation et documentation.
- iv. Le système d'information KIC-PP est compatible avec le système d'information KIC (Knowledge Infrastructure with and between Counterparts). Il en adapte ainsi la conceptualisation du concept « Pratique », les outils, procédures et instructions en matière de documentation et de publication.
- v. Le système d'information KIC-PP est un système autonome libre de se doter d'outils et procédures complémentaires à même de faciliter la diffusion des connaissances produites et leur adoption par les publics cibles concernés.
- vi. Le système d'information KIC-PP se doit d'être ouvert et évolutif.

Préalablement à l'identification participative des pratiques à documenter, l'équipe du KIC-PP s'est d'abord attelé à définir les concepts centraux en question, Participation et Plaidoyer en l'occurrence, et à préciser la démarche méthodologique à observer le long du projet.

Aussi la collecte et analyse de l'information requise a-t-elle privilégié une approche participative consacrant la centralité des acteurs clés de chaque pratique dans le processus de sa documentation et alliant un souci de partage continu au sein de l'équipe du projet. Ceci a été rendu possible dans un premier lieu à travers les deux séminaires thématiques animés dans le cadre du projet KIC-PP. Les deux séminaires « Participation » et « Plaidoyer » ont offerts l'occasion aux membres du projet de prendre connaissance et de discuter les pratiques développées par les associations partenaires et présentées par leurs représentantEs.

Afin de compléter les contenus ainsi réunis, un processus participatif de collecte de l'information est organisé et consistant en :

- La collecte d'information secondaire : documentation disponible chez l'association porteuse de la pratique considérée.
- La collecte d'information primaire à travers des entretiens avec les personnes ressource de chaque pratique pour établir le calendrier historique des faits et préciser les moments clés.
- La rédaction de « Fiches pratiques » en version préliminaire à base des rubriques suivantes :
 - Éléments principaux de la pratique.
 - Méthode suivie (étapes / méthodologie).
 - Résultats enregistrés.
 - Moyens et ressources nécessaires.
- L'analyse participative des fiches pratiques préliminaires lors d'atelier thématique afin de compléter sa documentation par les éléments suivants :
 - Enseignements tirés de chaque pratique.
 - Conseils pour les autres organisations intéressées par la pratique.

Neuf pratiques ont de la sorte été documentées dont cinq au titre de la thématique « Participation » et quatre au titre du « Plaidoyer ». Les fiches pratiques ainsi produites ont été validées aussi bien par les associations concernées que par le Comité de pilotage du projet KIC-PP.

Fiches produites :
Thématique 1 : participation

La participation

Le débat engagé au sein de l'équipe du projet au sujet du concept et de la pratique de la participation a consisté en une délimitation sommaire articulée autour des alinéas suivants :

- Objet : problèmes concernés, publics impliqués, objectifs visés.
- Outils, méthodes et approches.
- Domaines d'application.

La participation, prise ainsi dans son sens le plus large, serait mise en œuvre en tant qu'alternative à la défaillance de la gouvernance interne au sein des organisations et dans leur environnement en particulier, et à la dominance des valeurs de passivité au sein de la société en général.

L'implantation de processus participatifs viserait en conséquence, la promotion du droit à la participation en matière de prise de décision au sujet de projets à réaliser et d'implication à leur cycle de vie depuis l'identification jusqu'à l'évaluation passant par la réalisation. La finalité escomptée allant dans le sens de la contribution au changement et au développement social. Une bonne prestation en la matière serait fonction du niveau concomitant de mise à niveau et de renforcement des capacités des intervenantEs pour une participation active à l'action (intervenants physique et institutionnels, publics, civils et privés).

Les publics concernés sont très variables et peuvent englober l'ensemble des citoyens et citoyennes ou un groupe restreint de la population comme les seuls membres ou adhérentEs d'une organisation. Plusieurs outils et mécanismes peuvent être adoptés à cette fin dont ceux permettant la diffusion et le partage des informations, savoirs et connaissances, l'enseignement des expériences en plus des outils et approches de l'éducation populaire et des techniques du travail de proximité.

Les domaines d'application de la participation sont davantage diversifiés et couvrent différents aspects de l'action pour le développement social. Il peut en outre s'agir de la promotion de la participation de groupes déterminés (les femmes pe.), de franges plus restreintes au sein d'une organisation ou des populations d'un territoire et des institutions y opérant. Il peut aussi être question des acteurs concernés par une thématique donnée (santé, environnement, droits...). Le plaidoyer est enfin un domaine interpellant la mise en œuvre de processus participatifs spécifiques.

Les cinq pratiques suivantes ont de la sorte été documentées au titre de cette thématiques :

- L'alphabétisation des adultes support de l'éducation populaire pour le changement social à Marrakech (AMEJ).
- Education par les pairs, une approche participative de changement de comportement pour une protection pérenne contre les IST-Sida (AMSED).

- Projet des potiers de Marrakech : substitution des fours traditionnels polluants et de faible rendement par des fours à gaz propres, sécurisés et efficaces (CDRT Marrakech).
- La participation, pilier de la bonne gouvernance associative (Espace associatif).
- Participation et bonne gouvernance au sein du réseau d'associations de quartier de Casablanca (RESAQ).

Les fiches pratiques y afférentes sont déclinées ci-après :

Fiche Participation 1 :

L'alphabétisation des adultes support de l'éducation populaire pour le changement social à Marrakech (Maroc).

Association Marocaine pour l'Education de la Jeunesse (AMEJ) - Section Marrakech Menara - Maroc

Résumé :

L'alphabétisation des adultes est mise en œuvre par AMEJ Marrakech depuis 1983 dans une optique d'éducation populaire pour le changement social. Il s'agit d'une pratique centrée autour de cours d'alphabétisation au profit de centaines d'adultes provenant de quartiers populaires pauvres de la ville de Marrakech dans le sud du Maroc. Les bénéficiaires reçoivent aussi une formation parallèle à base d'activités éducatives et culturelles au sein de l'association axées sur une meilleure sensibilisation aux enjeux socio-politiques et culturels nationaux et globaux.

1. Eléments principaux de la Pratique :

L'Association Marocaine pour l'Education de la Jeunesse (AMEJ) a été créée en 1956, à l'aube de l'indépendance du Maroc, par des cadres nationalistes marocainEs dans le but de contribuer à l'encadrement de la jeunesse et de l'enfance à travers les activités culturelles, éducatives et sportives. Dans le début des années 80, les jeunes militantEs et dirigeantEs de la section de Marrakech de l'AMEJ, davantage imprégnéEs par les idéologies de gauche de changement social, lancèrent une pratique singulière d'alphabétisation. A cette époque, l'analphabétisme battait parmi touTEs les marocainNEs et particulièrement dans les rangs des populations démunies et des femmes. Les opportunités d'accès à l'enseignement pour les adultes analphabètes étaient de surcroît très limitées en l'absence de programmes publics structurants.

L'initiative en question a en fait vu le jour, en février 1983, au sein d'une centrale syndicale à Marrakech et a consisté en des séances d'alphabétisation au profit d'une quarantaine d'ouvriers. Mais en raison de conflits politiques au sein de cette centrale, l'activité a rapidement été transférée à l'AMEJ Marrakech qui a capitalisé sur une pratique similaire de son association mère datant des premières années d'indépendance du Maroc. Un groupe de militantEs marrakchis y remettait ainsi en cause le rôle traditionnel de l'association, et soutenait que l'association et la Maison des Jeunes étaient aussi sensées s'occuper des personnes analphabètes. Aussi plusieurs cadres ont-ils adhéré à l'AMEJ Marrakech et se sont verséEs dans le jeune programme d'alphabétisation.

Cette pratique a ainsi consisté en l'organisation de cours d'alphabétisation au profit d'une centaine d'adultes provenant de quartiers populaires de Marrakech dont des ouvriers, artisans, chauffeurs, mais aussi des femmes au foyer et des chômeurs. Les séances tenaient

lieu au sein de deux maisons de jeunes et étaient complétées d'activités parallèles dont des projections de films, l'animation de débats, la réalisation de visites de groupes, etc.

L'école a demeuré pendant longtemps fermée à l'association, les autorités voyant d'un mauvais œil le rapprochement fait entre éducation et conscientisation politique, et plusieurs militantEs de l'association ont dû souffrir de la campagne de poursuites et d'interpellations policières des années 1983 et 84.

L'adoption durant les années 90 de la décennie internationale pour l'alphabétisation a largement contribué à sensibiliser le gouvernement marocain à la question. L'AMEJ a ainsi réussi à décrocher différentes autorisations pour accéder aux établissements scolaires et profiter de l'infrastructure qui y est disponible. Mettant aussi à profit les ressources mises à disposition dans le cadre de partenariats conclus avec les départements publics impliqués, la pratique a réussi à élargir très sensiblement le cercle de ses bénéficiaires. L'association qui comptait auparavant sur ses activistes convaincus, bénévoles et engagés à du recourir au recrutement de nouveauxELLES animateurTRICEs en effectifs requis pour répondre aux besoins pressants. Cette mesure ne manqua pas toutefois d'affecter la qualité de la formation dispensée ; les objectifs ayant trait au changement social ont subitement changé en des objectifs très techniques et l'encadrement culturel parallèle de proximité s'est retrouvé très réduit.

Le partenariat, malgré son apport en ressources matérielles, a complètement transformé le sens du projet en axant les cours sur un apprentissage technique de la lecture et de l'écriture et en inscrivant l'opération dans une logique de court terme. La pratique initiale tablait sur l'éducation culturelle, politique et juridique nécessitant un travail de cinq à six années et aboutissant à l'implication des bénéficiaires au sein de l'association.

Durant la période 1997-1999, AMEJ s'est fortement investie dans le partenariat pour l'alphabétisation. La pratique s'en est trouvée élargie à 40 sections de l'association, couvrant ainsi l'ensemble du territoire national. Plus de 4.000 participantEs ont ainsi bénéficié de cet effort. Mais cette expérience s'est vite ternie avec le tarissement des financements ; une seule section a continué à organiser des cours d'alphabétisation. Le partenariat porta donc un coup dur à la stratégie d'AMEJ Marrakech en matière d'alphabétisation, du moins de l'avis des cadres associatifs porteurs de la pratique qui se sont retrouvés contraint, en 2003, d'ériger une toute nouvelle section de la ville ocre. L'ancienne section a elle préféré poursuivre la formule de partenariat qui permet un meilleur accès aux moyens financiers. Durant cette phase difficile, la pratique présentée a quand même adopté le manuel officiel pour faciliter l'obtention du certificat d'études primaires pour les apprenantEs impliqués.

Depuis 2004, et malgré les difficultés matérielles l'ayant obligé à libérer, en 2006, le local acquis à titre de location, AMEJ Marrakech Menara dispose de six encadrantEs et reçoit près de 200 apprenantEs dont une bonne partie de jeunes de moins de trente ans.

2. La méthode suivie – les étapes de l'application / la méthodologie :

Durant les premières années, la recherche d'une approche didactique à adopter en matière d'alphabétisation a rapidement conduit les encadrantEs bénévoles à la découverte des travaux de Paolo Frere. Une méthode spécifique d'alphabétisation commença de suite à émerger visant l'éducation des adultes pour le changement social. Les cours d'alphabétisation ont par conséquent servi de support pour traiter les principales notions du matérialisme historique ainsi que l'analyse du contexte géo-politique de l'époque (confrontation entre bloc communiste et bloc capitaliste, question palestinienne, etc.). La douzaine d'encadrantEs, étudiantEs et enseignantEs pour l'essentiel, s'occupait de façon concertée de programmer les cours, d'élaborer les contenus ainsi que d'animer les séances d'alphabétisation à raison de quatre séances hebdomadaires chacunE, en plus de l'animation des autres activités associatives parallèles ouvertes aux amiEs et proches des bénéficiaires : projections de films, animation de débats, réalisation de visites de groupes...

Un dirigeant de l'association profita de sa participation à des sessions de formation sur l'alphabétisation des adultes et présida, dès 1995, à la mise en place de modules de formation pour encadrantEs autour des thématiques d'andragogie, communication, techniques de préparation des cours, enseignement par objectifs et gestion des conflits.

L'accès à l'école et au partenariat à partir de 1997 a nécessité l'adoption du manuel officiel d'alphabétisation d'une part et le recrutement en masse de nouveaux animateurTRICEs sans rapport avec les principes de l'association et n'ayant reçu aucune formation spécifique au préalable. La qualité de la formation en fut sérieusement touchée et les objectifs de l'opération métamorphosés et ce en dépit de la forte augmentation des effectifs des bénéficiaires.

Les militantEs de l'AMEJ Marrakech furent ainsi amenéEs quelques années plus tard à abandonner cette voie et à revenir vers la stratégie initiale d'éducation des adultes comptant sur leurs seuls bénévolat et engagement. Ils/Elles ont du par contre l'amender par avec l'adoption du manuel officiel pour permettre l'obtention du certificat d'études primaires pour les apprenantes impliquéEs.

3. Résultats :

- Mise au point d'une méthode spécifique d'éducation populaire des adultes analphabètes visant le changement social.
- 100 personnes ont annuellement bénéficié de la pratique entre 1983 et 1990.
- A partir de 1990, les effectifs des bénéficiaires a connu une forte croissance atteignant 300 à 350 personnes annuellement.
- La stratégie d'implication des bénéficiaires porte ses fruits :
 - Plusieurs bénéficiaires ont rejoint l'association et certainNEs d'entre eux/elles sont même devenuEs animateurTRICES en son sein.
 - Des ex bénéficiaires des cours d'alphabétisation constituent le tiers des 12 membres du bureau actuel de l'association.

- Plusieurs bénéficiaires ont réussi à valoriser l'éducation reçue en matière de renforcement de leurs compétences professionnelles. L'un d'entre eux/elles explique à cet effet : « J'ai bénéficié des cours d'alphabétisation. J'ai poursuivi une formation professionnelle de deux années aux côtés de candidatEs ayant été à l'école jusqu'en quatrième année et j'ai été classé troisième de ma promotion. Je suis maintenant formateur. »
- AMEJ Marrakech Menara a encouru depuis 2004 de sérieuses difficultés matérielles l'ayant obligé à libérer en 2006 le local acquis à titre de location. Malgré cela, et en dépit du manque de vision future claire, l'association déploie six encadrantEs et reçoit près de 200 apprenantEs dont une bonne partie de jeunes de moins de trente ans.
- D'autres contraintes affectant les ressources humaines impliquées se dressent devant la pratique. Il s'agit d'abord des effectifs des encadrantES bénévoles et peu stables (étudiantEs) variant sensiblement d'une année à l'autre. Ces mêmes bénévoles se trouvent aussi surchargées en travail puisqu'ils/elles assurent quatre séances par semaines en plus de l'animation d'activités éducatives et culturelles parallèles.

4. Ce qui est nécessaire :

- Une stratégie associative avisée et déterminée alliant l'alphabétisation à l'éducation populaire pour le changement social.
- Des bénévoles hautement convaincuEs et fortement engagéEs.
- Formation spécifique préalable des animateurTRICEs des cours d'alphabétisation.
- Pilotage participatif de la formation.
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'activités culturelles et éducatives parallèles aux cours d'alphabétisation ouvertes aux amiEs et proches des bénéficiaires.
- Accès à une infrastructure physique (salles de cours) publique ou communautaire en cas de non disponibilité de siège associatif propre.
- Adoption de politique d'intégration des bénéficiaires au sein de l'association et en tant qu'animateurTRICEs des cours d'alphabétisation.

5. Enseignements :

La présente pratique d'alphabétisation des adultes a eu le mérite de se perpétuer sur plus d'un quart de siècle grâce à des activistes militantEs engagéEs et adhérant à l'approche

d'éducation populaire comme base pour le changement social. Cet acquis a notamment été observé grâce au développement de la pratique dans un cadre autonome et aussi à l'adoption d'une approche didactique empirique et évolutive alliant apprentissage de contenus éducatifs progressistes à conscientisation politique. L'accompagnement socio-culturel des apprenantEs a de même constitué un atout de réussite de cette pratique innovante.

La portée de l'expérience a été toutefois limitée tant dans l'espace qu'en terme d'effectifs de bénéficiaires à cause du manque de mobilisation d'autres sections de l'AMEJ que d'autres associations similaires. L'expérience a été de même fermée à la collaboration institutionnelle de même que pour la médiatisation sans pour autant empêcher la récupération de certains produits de l'expérience par d'autres acteurs dont le ministère de l'éducation en l'occurrence.

La haute sélectivité de cette pratique, en terme aussi bien des cadres responsables que des apprenantEs, en a fait une expérience fermée sur elle-même. Ce facteur, conjugué au recule du bénévolat en tant que valeur associative, a largement concouru au manque de cadres formateurs bénévoles d'autant plus que l'expérience a fait preuve d'une faible rétention des formateurTRICES.

La pratique a enfin souffert du manque de documentation des formations dispensées aux formateurTRICES en matière d'andragogie, de techniques communication et autres modules concernés.

6. Conseils pratiques :

L'organisation désireuse investir une telle expérience est tout d'abord tenue de produire une vision ciblée en matière d'alphabétisation des adultes et se doter d'une organisation appropriée lui permettant de maintenir un encadrement socio-éducatif de proximité au profit des apprenantEs.

Le drainage, la formation et la motivation des formateurTRICES sont autant de questions cruciales auxquelles des réponses appropriées doivent être préalablement identifiées sachant le grand intérêt du bénévolat pour le succès d'une telle pratique.

Il est enfin requis de souligner l'intérêt capital de la centralité de l'apprenantE dans ce processus non seulement en tant que bénéficiaire mais aussi en tant que partie prenante à part entière déployant ses capacités intellectuelles à travers les activités d'encadrement parallèle de conscientisation socio-politique.

Contacts :

Amer Ouchen, membre du bureau AMEJ Menara (Marrakech, Maroc)

E-mail : ameur99@yahoo.fr.

Fiche Participation 2 :

Education par les pairs, une approche participative de changement de comportement pour une protection pérenne contre les IST-Sida

Association Marocaine de Solidarité et de développement (AMSED) - Maroc

Résumé :

Dans le cadre de ses activités en matière de contribution à la réduction de la vulnérabilité aux IST/sida, AMSED adopte l'approche d'éducation par les pairs mise en œuvre dans plusieurs localités du Maroc depuis la fin des années 90. C'est une approche de prévention focalisée qui consiste à renforcer les capacités et à améliorer les attitudes et les comportements pour une protection pérenne contre l'infection des IST/sida par l'implication effective et responsable des membres de la communauté qui assurent eux/elles-mêmes le transfert des compétences acquises à leurs pairs. Les populations visées prioritairement sont les communautés à haut risque de l'infection à savoir « les jeunes scolarisés », « les travailleuses de sexe » et « les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes ». L'Education par les pairs, maillon central d'autres actions d'Information, Education et Communication, a enregistré un succès notoire et acquière l'intérêt de l'ensemble des acteurs du domaine concerné.

1. Eléments principaux de la Pratique :

La lutte contre le VIH/Sida a été conçue dès le début sur des bases participatives impliquant le département en charge de la santé ». Ce dernier met en œuvre des programmes de lutte contre le VIH impliquant les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales dans un objectif de riposte globale au niveau national conformément au plan stratégique national de lutte contre le sida (2007-2011). La gravité et la complexité du fléau en question sont en effet telles qu'aucune partie ne peut à elle seule y faire face. Selon les statistiques officielles (Ministère de la Santé, 2010), le nombre total des cas de VIH/sida notifiés entre les années 1986 et 2009 s'élève à 4972. Le nombre de personnes vivant avec le VIH a été estimé par cette même source à près de 25.500 en 2009 et la prévalence du VIH dans la population marocaine est estimée à 0,11%.

Profitant de l'expérience acquise à l'échelle internationale en la matière, les parties marocaines concernées ont déployé des stratégies parallèles aux actions de sensibilisation et d'information destinées au large public et visant les populations très exposées au risque d'infection du VIH. Il s'agit en l'occurrence des travailleuses de sexe (TS), des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH) et des jeunes scolarisés (JS). La prévention focalisée sur ces populations reste, selon les termes de la Déclaration d'Engagement des Nations Unies sur le VIH/sida, « le fondement de la riposte » pour les pays à basse prévalence comme le Maroc. C'est l'un des moyens efficaces pour contenir la transmission future du VIH à large échelle.

AMSED créée en 1993 avec pour mission de renforcer les capacités des individus et des organisations communautaires pour prendre en charge le développement humain local a mis en place le Programme d'Appui au Secteur Associatif pour la lutte contre les IST/sida avec l'appui technique et financier de l'Alliance Internationale de lutte contre le VIH/sida (IHAA). Depuis 1996, AMSED a développé dans ce cadre des programmes d'intégration de la prévention des IST/VIH dans les projets de développement menés par les associations locales marocaines auprès des populations vulnérables et les populations très exposées au risque. AMSED a ainsi acquis une expérience solide en matière de renforcement des capacités des associations sur les approches participatives de prévention focalisée et a développé une expertise reconnue en matière de l'éducation par les pairs qui se distingue en approche de proximité consistant à améliorer les attitudes et les comportements pour une protection pérenne contre l'infection des IST/sida. Cette approche est actuellement adoptée par plusieurs organisations nationales.

L'EP vise la prévention des individus ou des groupes vulnérables à l'infection par les IST/sida via un contact direct individuel ou en petits groupes informels en vue d'échanger des opinions, des points de vue, des expériences et des connaissances à travers un processus de communication actif permettant aux individus d'acquérir les compétences nécessaires pour adopter des comportements sains. Cette approche est implantée avec beaucoup de succès au niveau de dizaines d'associations locales dans différentes régions du Maroc. Certaines manifestations d'échange et de coordination entre ces différentes structures et intégrant les éducateurs pairs (ErP) sont organisées à l'initiative d'AMSED qui encadre cette pratique tout en assurant une diffusion de ses acquis méthodologiques au niveau de la région du MENA (Proche Orient et Afrique du Nord).

2. La méthode suivie – les étapes de l'application / la méthodologie :

Dès l'année 1996 date de mise en place du programme de lutte contre le Sida, AMSED, a eu recours aux méthodes communes de communication et de sensibilisation : groupes de discussion, compagnes de sensibilisation... Ces pratiques se sont avérées peu efficaces en raison de plusieurs contraintes et limites dont principalement :

- Inadaptation de ces outils aux populations non ou peu disponibles : rigidité des outils en termes de temps et d'espace.
- Outils trop formalisés pour survivre au projet instigateur : problème de durabilité.
- Outils se limitant à la sensibilisation sans aborder le changement de comportements.

C'est en 2003 que le guide «Education par les pairs», document auquel a contribué AMSED, a ouvert la voie à l'implantation à cette approche de proximité. La démarche a été d'abord adoptée pour toutes les catégories de populations confondues : travailleuses du sexe (TS), hommes entretenant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) et Jeunes scolarisés (JS). Suite à une première évaluation réalisée en 2006, AMSED a entrepris un travail de capitalisation des apprentissages émanant des agents de terrain en matière d'adaptation participative de la méthode EP aux populations cibles (TS, HSH et JS). Cette même philosophie d'évolution de la méthode a été dès lors adoptée en matière d'implantation de l'EP dans différents contextes à travers deux moments successifs de formation offerte à

toute association partenaire d'AMSED : la première formation est consacrée aux concepts fondamentaux de l'approche EP alors que la seconde, qui intervient des mois plus tard, vise l'adaptation de l'approche aux spécificités du contexte local du partenaires selon les enseignements de sa propre expérience avec l'EP et aussi la consolidation des ses acquis en la matière.

Au niveau procédural de base, l'EP prend son enracinement sur les caractéristiques partagées entre membres de la même communauté, dont l'éducateur pair (ErP), qui partagent la même culture, entretiennent les mêmes préoccupations et souscrivent au même cadre de vie. Cette force a habilité l'approche à passer outre la première étape du changement de comportement que constitue l'information générale (IEC) et atteindre un régime de croisière en matière de sensibilisation focalisée sur des comportements précis. L'EP, basée sur la confiance et la confidentialité, prend ainsi forme autour de séances informelles et plastiques (non rigide dans l'espace temps) donnant à l'ErP le loisir d'intervenir quand et où c'est possible. Pour AMSED, l'EP est une approche tablant sur le long terme. Elle est utilisée dans l'objectif de changement des comportements à risque. Aussi les entretiens abordent-ils des thématiques successives et cumulatives répondant aux spécificités des populations stigmatisées considérées.

En pratique, un ErP est une personne qui utilise les outils de communication adéquats en animation de séances éducative auprès des individus ou des groupes vulnérables ayant sensiblement son âge, sexe et partagent les mêmes préoccupations et les mêmes inquiétudes. Il leur transmet ainsi des connaissances pour faire évoluer leurs attitudes et œuvre pour modifier leurs comportements à risque afin de les aider à se protéger contre les IST/SIDA. Un ErP peut encadrer et suivre un groupe de 10 à 15 personnes cibles. Les ErP jouent aussi un rôle déterminant lors des campagnes de sensibilisation en mobilisant leurs populations spécifiques comme cela est souvent le cas lors des campagnes de dépistage mobile du Sida.

L'implantation de l'approche EP au niveau local se décline en les deux principales étapes ci-après détaillées :

- ✓ Etape 1 : Mobilisation d'association locale pour devenir partenaire d'AMSED dans la mise en œuvre du projet de prévention contre les IST-Sida :
 - Administration d'un questionnaire auprès des associations locales d'une région.
 - Réalisation de visites de prospection auprès de ces associations.
 - Sélection de l'association porteuse du projet sur la base de :
 - La force de son enracinement territorial en termes de proximité avec la population et de collaboration avec les autres acteurs locaux.
 - Son niveau de crédibilité dans son environnement social et institutionnel.
 - Sa volonté stratégique affichée de lutter contre le Sida et d'appuyer les populations vulnérables.
 - Sensibilisation des membres de l'association au VIH-Sida (atelier de formation de 3 jours).

- Réalisation d'un diagnostic participatif local centré sur la population cible visée : compréhension de son contexte de vulnérabilité au MST/SIDA.
 - Formation des membres de l'association locale au montage des projets.
 - Manifestation d'intérêt de l'association locale à travers la soumission d'un projet EP.
 - Conclusion d'une convention de partenariat AMSED-Association locale.
 - Formation des responsables de l'association locale à la gestion administrative et financière.
 - Première formation sur l'EP (formation des formateurTRICES) : documentation et écoute active.
 - Mobilisation des éducateurs pairs (ErP) : présélection, formation, sélection finale.
 - Deuxième formation sur l'EP : consolidation des acquis et adaptation aux exigences de terrain.
- ✓ Etape 2 : Processus de mise en œuvre de l'approche au niveau de l'association et de mobilisation des EducateurTRICES PairEs :
- Présélection d'EducateurTRICES PairEs potentielLes,
 - Formation des EducateurTRICES PairEs potentielLes sur l'approche EP et les habilités de mode de vie sain,
 - Sélection finale des Educatrices Paires,
 - Mobilisation des Pairs par les EducateurTRICES PairEs,
 - élaboration du plan d'action de l'EP,
 - Réalisation des séances d'Education par les EducateurTRICES PairEs s'articulant autour de thèmes tels la stigmatisation et discrimination dont est victime la population cible, les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), le VIH/sida, la santé sexuelle, la santé de reproduction, l'accès au service universel (prévention, services de soins et prise en charge), le genre, les droits humains, la drogue, l'hygiène et le renforcement de l'estime de soi,
 - Mise en place d'un système de suivi piloté par l'association locale (à base de plans d'action et de rapports de suivi) qui dépouille les rapports des ErP et en fait une synthèse.
 - Considérer la possibilité d'impliquer le/les ErP au sein de l'association locale.

La coordination avec les acteurs publics locaux étant un facteur de réussite indéniable, des partenariats sont conclus avec :

- La délégation de la Santé, les Comités Régionaux Intersectoriaux de lutte contre le Sida (CRILS) et les associations thématiques (toutes catégories de populations confondues).

- La délégation de l'éducation nationale et les établissements scolaires pour ce qui de l'EP des JS.
- Les associations des droits de la femme pour ce qui est de l'EP des TS.

3. Résultats :

Dix ans après la mise en œuvre des premières expériences d'EP, AMSED peut maintenant attester du développement d'une approche EP focalisée et intégrée et de la mise à l'échelle de la prévention auprès des populations clés. En effet :

- Une trentaine d'associations ont adopté l'approche EP en moins de quatre ans (2006-09). Elles ont mobilisé plus de 300 éducateurs pairs.
- Cinq guides EP ont été édités :
 - Guide de planification stratégique en matière de lutte contre le Sida (AMSED, 2004).
 - Guide de DCP en langues arabe et française, produit avec HSH. (2005)
 - « Guide éducation par les pairs » (publié en 2005).
 - « Guide éducation par les pairs adapté aux populations cibles » (2009).
 - « Orientation des travailleuse de sexe vers les services de santé » (Guide à l'intention des associations, 2009).
- Un Bulletin d'information dédié à l'EP (en 2008) a été édité.
- L'approche EP a été standardisée et les modules de formation valorisés dans le cadre du Programme National de Lutte contre le Sida.
- Le Module de formation spécifique aux HSH produit en partenariat avec ALCS Maroc et l'Alliance internationale.
- Développement participatif (Avec les EP) de supports IEC spécifiques aux HSH et TS.
- Valorisation de l'expertise EP à l'échelle nationale (organisation d'un séminaire national sur l'approche EP spécifique en 2009) et internationale (encadrement de formation en Algérie dans le cadre de renforcement de capacités inter pays Mena-Alliance).
- Capacités des associations partenaires développées en matière d'intervention pour le développement (montage de projet, gestion administrative et financière, communication, suivi-évaluation...).
- Production des matériels IEC focalisé par les associations locales;

4. Ce qui est nécessaire :

- Une institution locale porteuse : association locale de développement crédible (expérience et positionnement) et portant un intérêt à la lutte contre le Sida et soutien des populations vulnérables.
- Capital humain : membres de l'association motivée.
- Renforcement des capacités des membres de l'association en techniques et outils requis : mobilisation communautaire, diagnostic communautaire, montage et gestion des projets, approches de prévention...
- Disponibilité d'un salarié au sein de l'association en tant que coordinateur.
- Disponibilité d'éducateurs pairs.

- Disponibilité de ressources externes partenaires et notamment d'un médecin pour encadrer les activités de sensibilisation.
- Personnes impliquées (association et partenaires) sensibilisées à la non stigmatisation et à la non discrimination.

5. Enseignements :

Plusieurs contraintes se dressent devant la mise en œuvre de l'EP et qui sont généralement liées au tabou social qui entoure les IST-Sida et surtout à la stigmatisation dont sont victimes les populations ciblées. Sous cet effet, les TS et HSH nourrissent une certaine méfiance vis-à-vis de toutes les institutions dont l'association locale en l'occurrence. Cette dernière devrait ainsi faire preuve d'ouverture à travers la prestation de service et l'organisation de séances de convivialité (henné, fêtes,...) aux bénéficiaires des populations cibles. Leur implication dans les formations prévues au titre de l'implantation de l'EP est un autre brise-glace efficace en ce sens.

En outre, la mobilisation des EP, opération délicate à l'origine, est rendue plus difficile avec la rupture des financements intervenus dans le cadre de projets dont la durée ne dépasse généralement pas les trois années, et qui offrent le cadre nécessaire à la motivation des EP qui reçoit des indemnités de déplacement variant entre 300 à 450 DH/mois. L'expérience a toutefois montré que le côté matériel n'est pas seul déterminant puisque la valorisation de la personne compte pour beaucoup, surtout chez les populations stigmatisées. La formation est aussi un bon moyen de valorisation et de motivation des ErP sensibles à la reconnaissance de leur statut de bénévoles. Le partage de l'information au sujet de l'association et du projet est un autre moyen d'implication des ErP.

Le choix préalable des ErP et leur engagement est de même déterminant dans la suite du processus puisque ces personnes sont généralement peu stables et peu disponibles et peuvent disparaître d'un jour au lendemain en raison de la mobilité de leur population cible. Il faudra par conséquent faire preuve de clairvoyance pour adapter les circonstances générales de réalisation des formations aux contraintes de la population. C'est aussi pour ces mêmes raisons et afin de dépasser la difficulté de procéder au suivi de l'action de l'EP qu'il a été procédé à la mise en place de l'EP « Relais communautaires » chargé de suivre in situ de plusieurs EP. Ces personnes aident notamment à s'assurer de la fiabilité de l'information remise par les EP et pallient ainsi aux contraintes inhérentes à l'installation d'un système de suivi fiable.

Il est de fait de noter que l'EP présente la limite d'être une approche touchant une population réduite et qu'elle devrait être combinée avec d'autres outils IEC pour en étendre les effets. Comme beaucoup d'autres approches participatives, l'EP demeure enfin une approche couteuse en moyens et en temps. Une période de trois années est moyennement requise pour s'assurer de bons résultats.

6. Conseils pratiques :

- L'association locale doit exprimer une ferme volonté de s'engager à long terme dans la lutte contre le Sida « Il faut être bien convaincu pour arriver à convaincre les autres ».

- L'association locale doit absolument faire une analyse participative de la vulnérabilité de la population au niveau de sa zone d'action et ce dans le but de cibler l'action sur les facteurs de vulnérabilité de cette même population.
- Pour ne pas trop s'étaler au risque de manquer l'essentiel, une association locale doit se limiter à l'EP visant une seule et unique population cible. La même organisation peut par contre viser les autres populations à travers des activités de sensibilisation (IEC).
- Le choix d'EP doit prendre en considération l'investissement long terme requis pour le changement de comportement des populations cibles. Le renforcement continu de leurs capacités est une nécessité pour une amélioration continue de leur prestation.

Conseils de lecture :

- Guide de planification stratégique en matière de lutte contre le Sida (AMSED, 2004).
- Bulletin d'information dédié à l'EP (AMSED, 2008).
- Guide de DCP en langues arabe et française, produit avec HSH. (2005)
- « Guide éducation par les pairs » (publié en 2005).
- « Guide éducation par les pairs adapté aux populations cibles » (2009).
- « Orientation des travailleuse de sexe vers les services de santé » (Guide à l'intention des associations, 2009).

Contacts :

Moumane Abdelkader, Directeur par intérim AMSED
amsed@menara.ma

Fiche Participation 3 :

Projet des potiers de Marrakech : substitution des fours traditionnels polluants et de faible rendement par des fours à gaz propres, sécurisés et efficaces.

Centre de Développement de la Région de Tensift – CDRT Marrakech, Maroc

Résumé :

Il s'agit d'un projet pilote de développement local participatif initié par le CDRT à Marrakech. En apportant un appui technique et financier à un groupe de potiers traditionnels, le projet a pu mettre en œuvre un prototype de four à gaz amélioré en alternative à l'ancien four utilisé, trop polluant et beaucoup moins efficace et efficient. Le projet a réussi son gage grâce à la valorisation des savoirs faire des bénéficiaires, à leur implication organisée dans toutes les phases du projet et à la forte mobilisation de différents acteurs en filet de soutien mais aussi de reprise et extension du projet.

1. Eléments principaux de la Pratique :

Le CDRT est une association constituée de cadres et de responsables locaux et régionaux. Elle a pour but de pourvoir un espace de réflexion, de concertation et d'action concertée et intégrée (multisectorielle). En effet, CDRT réunit des compétences et responsables émanant des principaux acteurs publics de développement permettant ainsi un décloisonnement des services techniques sectoriels.

Le projet potiers de Marrakech, initié en 2002, concerne un village de potiers situé dans le territoire de la communauté urbaine de Marrakech et regroupant une centaine d'ateliers d'artisans employant entre 800 et 1200 personnes pour la production de poterie de terre cuite, de céramique et de briqueterie artisanale. Pour la cuisson, les artisans, pauvres, ne peuvent acquérir le bois à cause de son coût de plus en plus élevé. Plusieurs d'entre eux ont ainsi recours à l'incinération sauvage de pneus usés complexifiant davantage leurs conditions de travail initialement très précaires (faible rémunération, dangers sanitaires et environnementaux).

C'est pour ces raisons particulières et à cause surtout de la forte pollution générée par cette activité, que les pouvoirs publics ont opté pour sa délocalisation vers la périphérie de la ville de Marrakech. L'incinération des pneus présente en effet plusieurs risques environnementaux (pollution atmosphérique, pollution de la nappe phréatique, production de CO₂ accentuant les changements climatiques, etc.) et sur la santé humaine y compris sur les artisans qui y sont les premiers exposés. De plus, la qualité des produits fabriqués se trouve affectée à cause de mauvaise répartition de la température à l'intérieur du four.

En terme de chiffres, chaque four consomme quatre tonnes de bois par cuisson (et donc par jour), soit 104 tonnes pour 26 jours. Ce sont donc 1248 tonnes par an et par four soit 132.288 tonnes pour les 106 fours. Cette consommation correspondrait à une émission de 195786,2 tonnes de CO₂ et à une disparition de 416,8 ha de forêt par an.

Le projet porté par le CDRT a ainsi consisté à faire adhérer les artisans à un changement technologique de substitution des fours traditionnels polluants utilisant des pneus et du bois par des fours modernes utilisant le gaz, autre combustible moins polluant et dont le coût supportable par les artisans et qui garantie une qualité meilleure des produits grâce à la répartition uniforme de la température à l'intérieur du four.

2. La méthode suivie – les étapes de l'application / la méthodologie :

Il s'agissait pour le CDRT de convaincre les artisans de s'équiper en four à gaz sachant que le coût en est plus élevé. Les promoteurs du projet ont décidé par conséquent de commencer d'abord à petite échelle (un ou deux fours), puis, progressivement, d'équiper l'ensemble du site que ce soit les ateliers de poterie ou les briqueteries de Marrakech. Ce rythme permettra non seulement de résoudre un certain nombre de problèmes chemin faisant, mais aura également pour effet d'offrir en démonstration les performances du nouveau four.

Au-delà de ces changements, le CDRT visait la construction d'un environnement attrayant : aménagement des façades, des espaces verts, des allées et des trottoirs, l'assainissement, la construction d'une cafétéria et d'une salle d'exposition. La restructuration du village aboutirait à court terme à son désenclavement pour l'ouvrir aux visiteurs, et à long terme d'en faire un passage obligé pour les touristes visitant Marrakech.

En fait, la mise en œuvre de ce projet nécessitait également un changement organisationnel avec l'adhésion des principaux concernés qui sont des acteurs à part entière impliqués dans toutes les dimensions du projet. L'association Koutoubia des potiers une fois constituée a été impliquée dans toutes les phases du projet et a apporté son savoir pour adapter les propositions aux réalités de l'activité et de son contexte.

Concrètement, le Président de l'association des artisans qui avait déjà travaillé sur un four à gaz proposa de construire un four aussi performant que ceux du marché mais à un coût beaucoup plus faible. A partir d'un modèle italien très utilisé dans les années soixante, le maître-potier entreprit avec l'appui technique du CDRT de fabriquer un four à gaz pilote qui fut essayé avec succès. Les tests expérimentaux ont montré que cette "innovation-adaptation" permettait de réduire non seulement les coûts de production et les pertes lors de la cuisson mais améliorer également la qualité des articles produits. Par ailleurs, en étant très facile à manipuler contrairement aux fours à gaz plus sophistiqués qu'on trouve sur le marché, ce four offre l'avantage d'être accessible à des personnes ayant un faible niveau de qualification.

Afin d'appuyer la mise en œuvre un maillage d'acteurs locaux a été constitué en vue de faciliter l'accès au crédit aux potiers et permettre aussi un soutien financier conséquent de la part de partenaires nationaux et étrangers (Wilaya, Fondation Mohamed V, Office de mise en valeur agricole, Délégation régionale de l'artisanat, PNUD, etc.)

Etapas générales de mise en œuvre de projet participatif de développement par CDRT :

1. Le CDRT commence par l'organisation d'une conférence débat autour d'un thème d'envergure pour le développement de la région en profitant de l'expertise de spécialistes nationaux et internationaux (Exemple : Politique de la gestion de l'eau et développement agricole...).
2. Les recommandations de cette manifestation sont valorisées et les actions relevant de la société civile sont mises en saillie.
3. Un projet pilote porté par Le CDRT identifié sur cette base est mis en œuvre afin de démontrer la faisabilité des recommandations. Le projet est réalisé à titre de

modèle à généraliser par les acteurs du développement, publics en l'occurrence. Aussi sa mise en œuvre est-elle envisagée sur une base collaborative à travers des conventions avec les différents acteurs impliqués.

4. Le CDRT se retire après sensibilisation et mobilisation des acteurs publics concernés et réalisation du projet pour élargir et/ou généraliser l'initiative, car pour le CDRT il ne s'agit pas de se substituer à l'état ou aux collectivités locales.

La participation est observée lors des phases suivantes :

- Expression de la demande (conférence débat).
- Identification de scénarios de faisabilité.
- Mise en œuvre impliquant l'ensemble des acteurs concernés et experts matière.
- Affectation optimale des ressources et compétences.

3. Résultats :

- Malgré quelques réticences du côté des bénéficiaires, plusieurs potiers ont adhéré à cette technologie et les fours se sont démultipliés : 40 fours développés selon le même prototype sont actuellement fonctionnels.
- Les potiers ont pu non seulement augmenter les quantités produites, mais aussi améliorer de manière substantielle la qualité de leurs produits.
- Création d'un nouveau métier qu'est la fabrication des fours par les artisans formés par le projet sur ce métier. Ces fabricants offrent leur produit sur tout le marché national.
- Facilitation de l'accès d'un nombre important de femmes au métier de potier.
- Les potiers s'occupent directement de l'écoulement de leur marchandise (vente directe).
- Plusieurs intervenants ont maintenant repris l'idée du projet dont l'INDH et Le Millenium Challenge Consortium (MCC) qui prévoit de généraliser la technologie concernée au niveau des régions de Marrakech et de Fes.

4. Ce qui est nécessaire :

- Forte capacité de mobilisation de fonds de financement du projet.
- Disponibilité d'expertise matière.
- Le four à gaz a coûté 70.000 DH (7.000 Euros) au lieu des 200.000 DH (20.000 Euros) que coûte le four d'importation.

5. Enseignements :

La pratique de CDRT est un cas d'école de cadrage technique pertinent du projet observant les principaux préceptes de la participation inhérente au cycle de gestion des projets de développement. Elle a permis une pleine atteinte des objectifs du projet en terme d'amélioration du revenu des potiers, de production de produits d'artisanat de qualité et enfin de préservation de l'environnement via la réduction de la pollution de l'air causée par l'incinération des pneus. Le projet a même encouragé l'esprit d'innovation chez les artisans qui se sont mis à la production de nouveaux articles et à l'utilisation de l'argile blanche. Ceci a été rendu possible grâce à l'accès des femmes au site d'artisanat qui ont introduit l'approche d'esthétique et du design, jusqu'alors réservé à la seule main d'œuvre masculine supportant la corvée des anciens fours traditionnels.

De grands efforts, beaucoup de patience et une approche pédagogique élaborée sont requis pour convaincre les potiers de changer leur outil de production hérité de leurs ancêtres et afin de passer outre les facteurs de blocage culturels et économiques d'adoption de la nouvelle technologie proposée.

La vision de CDRT de ne pas se substituer à l'état dans ses tâches de développement a été une réussite dans ce cas. En effet, après avoir montré sur le terrain la faisabilité, à titre pédagogique, du projet pilote et novateur des fours à gaz, plusieurs acteurs et initiatives publics ont pris la relève pour dupliquer l'expérience dans d'autres régions du Maroc.

Cette même vision de l'association, privilégiant l'intervention par projet, semblent toutefois peu à point en terme de participation en rapport avec le développement démocratique. La pratique ici présentée a en effet accordé un intérêt limité au renforcement des capacités des bénéficiaires en matière de citoyenneté, de bonne gouvernance et d'implication au mouvement civile démocratique.

6. Conseils pratiques :

Pour réussir la mise en œuvre d'une telle pratique, il est recommandé d'observer plusieurs éléments dont essentiellement :

- Un vision associative ciblée en matière de participation au développement n'intervenant pas en alternative à l'intervention publique en la matière.
- Une parfaite maîtrise du cadrage technique du projet.
- Un large partenariat avec les acteurs impliqués avec la disponibilité de bailleurs de fonds.

Il faudra aussi veiller à réussir le premier essai d'introduction de la technologie (le premier four) pour servir de bon exemple à la population cible.

Conseils de lecture :

Chehbouni, A. et Hattab-Christman, M., La société civile comme catalyseur du développement local : Le cas du village de potiers de Marrakech.

Contacts :

Latifa Bilali, Centre de Développement de la Région de Tensift, bilali@ucam.ac.ma

www.cdrt-marrakech.org

Fiche Participation 4 :

La participation, pilier de la bonne gouvernance associative

Espace associatif – EA Maroc

Résumé :

La participation pour l'Espace Associatif (EA), association d'associations, est saisie dans le sens de l'institutionnalisation de la démocratie interne et l'instauration d'un outil de bonne gouvernance. Elle y est érigée autant comme valeur et règle de travail, que comme droit statutairement stipulé au sein de ses textes fondateurs.

La participation des différentes composantes de l'EA aux processus de gouvernance interne de l'association, se situe aux trois niveaux de prise de décision, de mise en place des programmes, des projets et des activités et enfin de transmission des valeurs pour la promotion d'un mouvement associatif de développement démocratique. L'organisation de l'EA est par conséquent déclinée en alternative à la simple organisation pyramidale prépondérante au sein du mouvement associatif, et où la participation se décline en terme de mode de gestion collégiale.

1. Eléments principaux de la Pratique :

L'espace associatif (EA) est natif du contraste vécu par les démocrates marocains en début des années 90 entre intérêt croissant suscité par l'action associative de par le monde et étroitesse des marges démocratiques dans leur pays souffrant d'un manque flagrant de liberté d'organisation et d'expression. L'idée émergente de participation de la société civile aux politiques nationales et internationales faisait en effet son chemin aboutissant à l'échelle régionale à la mise en place en 1995 du Forum civil euro-méditerranéen en tant qu'acteur à part entière dans la construction de l'espace euro-méditerranéen.

C'est dans ce contexte qu'a germé l'idée de création de l'Espace Associatif par des militants démocrates pour répondre à trois impératifs :

- Comment donner une vision au mouvement associatif démocratique en terme de consistance politique et d'orientation des choix fondamentaux ?
- Comment fédérer et orienter les associations autour d'une approche d'intervention fondée sur le plaidoyer et la mise en réseau des initiatives ?
- Comment passer du bénévolat discontinu et irrégulier (occasionnant d'énormes déperditions) à la professionnalisation de l'action associative ?
- Comment renforcer le pouvoir du mouvement associatif en tant que force capable d'influer sur les politiques et les décisions publiques ?
- Comment élargir l'espace de liberté d'action du mouvement associatif ?

Créée en 1996, l'EA est une association qui se décline en plateforme d'intervention transversale regroupant une soixantaine d'associations marocaines provenant de différents secteurs et cultivant différentes spécialités. Son objectif global concerne la contribution au rehaussement du mouvement associatif au rang d'acteur incontournable de développement démocratique à même d'impacter sur les politiques publiques à travers :

- Le développement de l'expertise des associations et des réseaux de plaidoyer dans leur domaine d'intervention par l'information, la formation et la stimulation de la réflexion.
- Le renforcement de l'efficacité des associations et des réseaux par la mise à disposition des outils de bonne gouvernance et par la clarification de leur vision stratégique.
- L'amélioration de la visibilité et de l'influence des pôles associatifs de développement démocratique auprès des autres acteurs, au niveau local et national.
- La promotion de l'EA en tant que cadre et environnement de référence qui favorise la capitalisation et l'intégration des bonnes pratiques (organisation, gestion, plaidoyer).

C'est dans ce cadre que la participation est érigée, au sein de l'EA, autant comme valeur et règle de travail, que comme droit statutairement stipulé au sein de ses textes fondateurs. La participation est dans ce contexte loin d'être une simple approche démagogique de mobilisation. Son implantation mise sur la qualité des apports des acteurs impliqués plutôt que sur une participation quantitative. Et c'est dans un souci de durabilité de l'action que l'EA vise à chaque fois l'institutionnalisation du processus de participation.

Quand à son organisation, l'EA a adopté une philosophie alternative à la simple organisation pyramidale, jusqu'alors prépondérante au sein du mouvement associatif, où la participation se décline en terme de mode de gouvernance collégial des projets et actions engagés. Il est vrai que tel mode de gestion est généralement entaché de lourdeurs et peut s'avérer moins efficace à terme, il n'empêche que c'est un choix stratégique pariant sur les apports multiplicateurs de l'action concertée.

La participation au sein de l'Espace Associatif a connu une évolution dans la mesure où entre la phase de création et aujourd'hui, l'EA a changé de modèles organisationnels, a multiplié les approches d'intervention dans un sens évolutif (maturation de la compréhension du principe de participation et sa traduction opérationnelle à chaque fois que nécessaire) et a connu un renouvellement des équipes dirigeantes.

2. La méthode suivie – les étapes de l'application / la méthodologie :

La participation pour l'EA est comprise dans le sens de l'institutionnalisation de la démocratie interne et l'instauration d'un outil de bonne gouvernance (le respect et la protection du droit à la participation) qui va en paire avec une contribution réfléchie à valeur ajoutée dans l'observation des problématiques inhérentes à l'action associative, l'identification des dysfonctionnements et la proposition de mécanismes de progression y compris pour améliorer la participation qualitative (sensibilisation, formation, échange, sont des outils pédagogiques au service de cette finalité) .

Le processus d'évolution de cette approche se situe aux trois niveaux de (i) prise de décision, (ii) mise en place des programmes, des projets et des activités et de (iii) transmission des valeurs pour la promotion d'un mouvement associatif de développement démocratique.

L'opérationnalisation du principe de participation au sein des modes de gestion de l'espace tout en accompagnant les différentes phases d'évolution de l'EA, s'est traduite en plusieurs étapes :

Etape 1 (1996 – 1999) : création de l'EA

La création de l'EA a été une phase de participation par excellence. L'EA est le produit d'un travail de près d'une année de mobilisation de plusieurs acteurs associatifs provenant principalement d'associations de plaidoyer (droits de femmes, droits humains) aux côtés d'acteurs politiques. Les débats engagés ont abouti à l'élaboration concertée de la charte de l'EA qui annonce la mission et les principes directeurs de cette organisation.

L'organigramme fut réduit en 1996 à l'assemblée générale, au bureau exécutif et à la permanence réduite à une seule personne. Mais les initiatives de débats ouverts, lancés en cette époque, ont été en mesure d'initier une dynamique participative exemplaire. « Les tables rondes », pratique périodique de réflexion et de débat offrant un espace où l'acteur associatif pouvait se soustraire au feu de l'action pour se consacrer à la remise en cause et à l'ajustement de son action, ont en effet constitué un espace fructueux de la pratique de la participation.

Etape 2 (2000 – 2003) : Restructuration 1 de l'EA

L'EA a initié le débat autour de la gouvernance participative des associations en commençant par un exercice didactique engageant ses propres structures ainsi que les associations membres. Il s'agissait en interne d'asseoir les mécanismes de gouvernance à même d'assurer une participation élargie à la prise de décision et un renouvellement continu des élites de l'EA à travers :

- Le renforcement des prérogatives de l'équipe de permanence.
- Les mesures organisationnelles internes assurant une bonne mobilité du leadership (limitation du mandat des membres du bureau et spécialement de son président).
- La réorganisation de l'EA sur une base régionale et comptant un quota pour les femmes et un autre pour les associations sectorielles.
- L'adoption d'une approche régionale embrassant les différents programmes de l'EA et visant le développement de réseaux d'expertise associative dans les régions.
- L'implantation de pôles thématiques et régionaux.

Au niveau de la stratégie d'intervention, ce débat s'est décliné en un recentrage des axes d'intervention de l'EA qui n'a pu continuer à être présent partout et à faire concurrence à des leaders associatifs confirmés au sein de leur champs d'action. Aussi l'EA a-t-il désinvesti plusieurs champs selon sa philosophie d'intervention en trois phases : engagement, mise en œuvre de mécanismes à même d'assurer une meilleure prise en charge par les acteurs

associatifs et désengagement. L'EA a aussi choisi d'investir de nouvelles formes de gouvernance basées sur l'approche genre, l'approche droits, la participation, la transparence de gestion, le financement des associations et la gestion des biens publics...

En termes de réorganisation, le staff administratif a été structuré en départements sur la base des résultats d'une audit réalisée en 2002, et le Bureau exécutif a été responsabilisé par département.

Etape 3 (2004 – 2006) : Restructuration 2 de l'EA

En 2006, l'EA a adopté une nouvelle organisation qui a touché aussi bien ses structures bénévoles que professionnelles suite à un processus de travail interne qui a duré près de deux années et dont les résultats ont été soumis pour validation de l'Assemblée Générale. Ont été mis en place à cet effet le Conseil d'Administration, le Présidium, le Bureau administratif, un Directeur de l'EA et une administration devenue statutaire. Le processus a enregistré la participation d'autres personnes ressources non membres de l'EA.

L'Assemblée générale et le Conseil d'Administration ont ainsi été érigés en structures d'orientation alors que le Présidium s'est accaparé de l'exécutif. L'instauration d'un Conseil d'Administration est venue répondre au souci de manque de ressources humaines bénévoles, problème commun à toutes les structures associatives marocaines. Cet organe est en effet composé d'un effectif plus large que celui requis pour le BE. Ses membres qui siègent trois fois par an en instance décisionnelle constituent une ressource humaine bénévole très importante.

L'élévation du staff administratif au rang d'entité statutaire a été utile pour la pleine responsabilisation et dynamisation de ses membres et le recentrage du rôle des bénévoles autour des tâches de réflexion, orientation et validation. Le renforcement des prérogatives du corps professionnel permanent de l'EA ainsi que son implication dans toutes les phases de prise de décision, vont dans le sens de la consolidation du management participatif de l'EA.

Des CAP (Comité d'appui aux programmes et projets) ont été institués. Ils sont animés par le département administratif concerné avec la participation de membres du Présidium, du Conseil d'Administration et de personnes ressources concernées par le thème du programme ou projet.

Etape 4 (2006 – 2009) : Le plan stratégique de l'EA

Cette étape a enregistré la définition participative des priorités de l'EA dans le cadre d'une Assemblée Générale sur la base d'un premier travail réalisé par un expert. Le processus de planification participative ayant impliqué toutes les associations membres de l'EA a compris :

- Quatre ateliers thématiques d'une vingtaine de participantEs représentantEs d'associations, animés par des experts, et respectivement dédiés aux quatre principaux axes d'intervention de l'EA.
- Un séminaire national de synthèse dont les produits ont été soumis à la validation de l'AG.

Le plan stratégique 2005-2009 ainsi produit a été révisé à mi-chemin sur la base d'une évaluation mi-parcours.

Ce processus a été répliqué au niveau de six régions pour la production de stratégies régionales concertées dans le cadre du renforcement des pôles régionaux.

3. Résultats :

- Mise en application d'un nouveau mode de management associatif réussissant à se dégager de tout enjeu de pouvoir et de représentativité tant à l'échelle interne de l'EA qu'à l'échelle de ses rapports aux autres composantes du mouvement associatif démocratique.
- L'EA est désormais une association jouissant d'une large autonomie et qui renouvelle cycliquement ses instances dirigeantes. L'EA se dégage de la sorte du modèle de leadership « stable » généralement désiré par les partenaires financiers. Ces derniers ont en effet besoin d'associations efficaces avec des leaders crédibles et stables. Ces derniers, en réussissant à drainer des ressources, renforcent leur positionnement interne jusqu'à devenir indispensables pour leurs organisations. Ce genre d'acteurs ne développant aucun souci d'encadrement ne facilite guère l'apprentissage et freine de la sorte l'émergence de toute relève. Ce processus en boucle engendre in fine un cercle restreint d'élites associatives et devient un outil privilégié d'instrumentalisation par les bailleurs de fonds étrangers aussi bien que nationaux, l'Etat à leur tête (INDH en l'occurrence). Certains bailleurs de fonds usent de cette approche pour affaiblir l'Etat au détriment d'ONG contrôlables.
- L'EA a réussi à forger le professionnalisme de l'institution et à consolider son organisation tout en cultivant des espaces de réactivité par rapport à son environnement.
- L'intervention de l'EA a généré plusieurs acquis dont la création de réseaux associatifs thématiques (droits de l'enfant, personnes handicapées...) et de réseaux territoriaux dans plusieurs régions du Maroc.
- L'EA cultive le principe opérationnel de « redevabilité » de son leadership à travers la fourniture périodique de rapports moraux, financiers mais aussi à travers la réalisation d'audits.
- Un transfert de connaissance est assuré aux associations membres à travers leurs représentantEs au sein de l'EA. Le bon niveau de communication électronique maintenue avec les membres de l'EA et avec ses partenaires, contribue à la diffusion de cette culture.

4. Ce qui est nécessaire :

- Installer un vrai et profond débat autour de la gouvernance interne et des processus de soutien à l'émergence des nouvelles élites associatives.
- Mettre en place des mécanismes de bonne gouvernance.

5. Enseignements :

Telle que mise en œuvre au sein de l'EA, la participation a produit un réel renforcement des capacités des acteurs associatifs et une large mobilisation des associations autour de dossiers civiles d'envergure. En agissant de la sorte, l'EA a remarquablement contribué au renouvellement de la culture associative au Maroc à travers la mobilisation des associations locales autour de préoccupations associatives nationales et la promotion de la culture de travail collectif respectant/valorisant la diversité au sein du champ associatif. L'EA a de même réussi à faire émerger des expériences associatives locales pertinentes dont l'esprit de proposition et d'alternative a été bien forgé.

Le travail ainsi accompli, tout en contribuant significativement à l'intégration de l'expertise scientifique émanant d'autres champs de l'action pour le développement a largement vulgarisé, à travers la formation, nombre d'outils et méthodes d'intervention associative professionnelle. En témoigne le considérable capital documentaire généré par cette expérience. Cette promotion de l'activisme professionnel n'est pas tout à fait étrangère au recul du bénévolat dans les structures partenaires.

L'EA qui dispose par ailleurs d'un petit panier d'adhérents (près de 80 associations membres) développe des activités s'adressant à l'ensemble des associations marocaines. Plusieurs activistes déplorent cependant l'absence de mécanismes de suivi-évaluation de l'évolution des membres en rapport avec les principes de l'EA dans un contexte d'absence de politique ciblée de l'EA en direction de ses associations. CertainEs représentantEs d'associations semblent pratiquement peu adhérer aux principes et valeurs portés par l'EA.

La gestion en projets de toutes les actions limitant à long terme la capitalisation sur les expériences, accuse l'insuffisance des mécanismes mis en œuvre par l'EA en matière de pérennisation des dynamiques initiées, et ce par manque de suivi rigoureux.

6. Conseils pratiques :

Afin de bien piloter un dispositif à base de participation institutionnelle similaire à celui ici décrit, la structure porteuse doit d'abord s'atteler à produire une vision claire en terme de mission, buts et axes d'intervention. Elle doit ensuite développer les mécanismes appropriés permettant l'implication des associations partenaires via l'engagement d'actions régionalisées en partenariat avec des associations relais disposant d'un large crédit au niveau de leurs zones d'action respectives.

L'animation d'espaces de réflexion-action participative permet aux leaders associatifs impliqués de développer leurs compétences en matière d'ouverture sur les mutations dans l'environnement associatif et politique. Mais afin d'éviter tout dérapage, les responsables doivent faire preuve d'engagement et demeurer redevables au sujet des mesures entreprises en matière de gestion participative comme au sujet de la transparence par rapport aux financements acquis.

L'adoption d'approches professionnelles d'intervention est censé aller de pair avec la consolidation de l'engagement et du bénévolat au sein des structures associatives qui gagneraient en outre à mettre en place un système de suivi-évaluation ciblé renseignant sur le niveau atteint par les structures associatives en matière d'adhésion aux valeurs et principes portées par le projet.

Contacts :

Karima Fettah : contact@espace-associatif.ma

Site web : <http://www.espace-associatif.ma/>

Fiche Participation 5 :

Participation et bonne gouvernance au sein du réseau d'associations de quartier de Casablanca

Réseau des Associations de Quartier du Grand Casablanca (RESAQ)-Maroc

Résumé :

Les associations de quartier de Casablanca sont constituées en tant qu'organisations d'animation sociale de proximité. La fédération de ces structures requière un intérêt capital non seulement dans une optique de complémentarité et d'efficacité, mais aussi au regard de la précarité de telles organisations et des défis d'encadrement moderniste conforme avec les valeurs démocratiques et le référentiel des droits humains. C'est la tâche à laquelle s'est voué le RESAQ qui met en œuvre des processus participatifs autant au niveau de la gouvernance interne du réseau qu'en rapport avec la pratique de la proximité.

1. Éléments principaux de la Pratique :

Le Réseau des Associations de Quartier du Grand Casablanca (RESAQ) a été constitué lors de l'assemblée générale du 28 décembre 2003 à laquelle ont pris part 130 activistes associatifs, dont 38 femmes, représentant 48 associations provenant des quartiers de Casablanca. C'est le résultat d'un travail mené depuis 1999, par des militants associatifs provenant d'associations de quartier qui ont d'abord créé une structure de coordination informelle (le Comité de suivi des associations de Casa Est) et qui parviendront à travers des ateliers participatifs impliquant les populations des différents quartiers et communes à établir un état des lieux du tissu associatif de quartiers et de définir une stratégie de structuration.

S'inscrivant dans une perspective de participation à la démocratisation de la société, l'établissement de l'état de droit et de promotion du développement durable pour et par les citoyenNEs, le Résaq s'est fixé comme objectif d'identifier des noyaux forts d'associations démocratiques de quartier et de renforcer leurs capacités de proposition, de négociation et d'intervention, et d'assurer la jonction avec les tissus associatifs d'autres villes ainsi que du monde rural. Les objectifs globaux du RESAQ se déclinent concrètement ainsi : (i) Développer avec les associations de quartier une vision sociétale commune démocratique, (ii) Former les cadres associatifs dans différents domaines dont celui du montage et du suivi des projets, (iii) Rechercher des partenaires pour ces associations et assurer l'intermédiation financière et (vi) Rechercher des Espaces physiques pour les activités des associations.

La démarche du Résaq repose quatre piliers fondateurs :

1. Démocratie et démocratie locale : Il est illusoire de concevoir l'établissement d'une démocratie au Maroc tant que les citoyens et citoyennes ne s'approprient pas la gestion des affaires du quartier et construisent ensemble le fonctionnement de la démocratie.
2. Association de quartier : L'association de quartier est l'outil qui permet aux populations d'apprendre le fonctionnement démocratique et la gestion de la chose publique locale. Elle est en outre le cadre de formation et d'émergence de nouvelles élites populaires appelées à entrer en interaction avec les élites classiques associatives ou partisanses ainsi qu'avec les institutions publiques et à même de leur fournir de nouveaux cadres.

3. Le travail de proximité : conçu comme étant le travail d'éducation populaire que réalise une association dans un territoire réduit (pour bien maîtriser ses objectifs), avec la population de ce territoire, et dont les membres sont eux-mêmes issus de ces populations.
4. Le réseautage : Une association de quartier ne peut participer activement au développement local que si elle est apte à se fédérer avec les autres associations de quartier avec lesquelles elle partage le même territoire d'intervention. Dans ce cadre le Résaq utilise la notion de « dynamiques locales » pour exprimer la réalité que représente l'éclosion de réseaux locaux.

C'est dans ce cadre que se sont constitués des noyaux d'associations dans diverses zones du Grand Casablanca. Ces différents réseaux couvrent désormais cent cinquante associations dans quatre zones du Grand Casablanca (Casablanca est, Casablanca sud, Casablanca Anfa et Mohammedia). Par ailleurs, l'impact de la démarche du Résaq a suscité l'auto création par de jeunes cadres associatifs (moins de trente ans) d'une dynamique « jeune » dans le but de renforcer les capacités de jeunes cadres associatifs. Dans le même sens, un groupe de cadres associatifs féminins s'est constitué avec les mêmes objectifs : renforcement des capacités des femmes dans les associations et renforcement des interventions des associations envers le public féminin.

Enfin, à l'échelon national, le Résaq a établi la jonction avec différents réseaux ou projets de réseaux régionaux (Alamal Alhoceima, Tada Azilal, Comité Khénifra, Comité Benguerir, Résaq Fés, Eljadida...) et ce, en procédant à l'échange des expériences ou par l'accompagnement des campagnes de collecte de projets ainsi que l'organisation d'ateliers de formation sur l'analyse du travail de proximité.

La mise en œuvre de la participation au sein de l'action de proximité est partie intégrante d'un processus d'éducation populaire et d'apprentissage démocratique pour le changement social favorisant l'émergence d'élites populaires actives au sein des quartiers. La participation s'opère à travers les trois principaux axes d'intervention du RESAQ que représentent le renforcement des capacités, l'animation d'espaces de réflexion et de débat ainsi que l'engagement de programmes de plaidoyer autour de dossiers prioritaires. L'implication des activistes est ainsi observée durant toutes les phases de l'action depuis la conception, jusqu'à la capitalisation passant par la mise en œuvre et le suivi-évaluation. La large diffusion et le partage de l'information à grande échelle au sein de l'organisation demeure un mécanisme capital de la participation.

La participation prise dans ce sens est à différencier de la simple mise en œuvre de la démarche participative au sein de laquelle l'animateur, personne centrale du processus, reste le détenteur de l'autorité de mise en œuvre et de prise de décision. La participation est cependant un processus novateur en prise directe, au quotidien, avec les résistances, réticences et comportements bureaucratiques trouvant leurs fondements dans la culture hégémonique basée sur la hiérarchie et la création de chasses gardées au sein des organisations associatives.

2. La méthode suivie – les étapes de l'application / la méthodologie :

La construction de l'expérience du RESAQ distingue entre deux niveaux d'implantation de la participation :

- Un premier niveau micro traitant la participation dans le cadre du travail de proximité développé par les associations membres en rapport avec leurs populations de base que sont les habitants des quartiers.
- Un deuxième niveau relatif à l'adoption par RESAQ d'un mode de gouvernance participatif en interne favorisant (i) la production et le renforcement des élites, (ii) la pleine implication des femmes et des jeunes et (iii) la mise en place de contre-pouvoirs organisationnels à même de réduire la bureaucratie inhérente à toute forme d'organisation.

Participation en rapport avec la pratique de proximité :

La mise en œuvre d'une stratégie de proximité démarre par une formation pratique en analyse du travail de proximité. Les activistes d'associations de quartiers (associations intervenant au sein d'un quartier dont les membres de l'association sont issus) sont outillés dans ce cadre pour réaliser une analyse participative de leurs propres expériences. Le quartier est pris en tant qu'unité de base dans une optique de valorisation des rapports de proximité entre ses habitants tout en capitalisant sur la culture traditionnelle qui y est fortement encrée.

Les activistes ainsi formés commencent par l'initiation d'activités d'animation de quartier adaptées aux besoins de la population locale cible. Cette première étape vise la création d'espace d'action intégrant la population locale qui sera progressivement soutenue dans une deuxième étape pour la contribution à la mise en œuvre de nouvelles activités. Une troisième étape consisterait à responsabiliser ces mêmes personnes pour la prise en charge de l'animation de leur propre quartier. Un processus de suivi-évaluation, par activité puis couvrant l'ensemble des activités déployées pendant une période donnée (année) présente l'occasion de renforcer les capacités des bénéficiaires en matière de monitoring de l'action et d'observation des différents niveaux de participation. Un objectif visé étant la structuration locale à travers la constitution des comités organisationnels des différentes catégories de la population : jeunes, femmes, vieux, enfants, vendeurs ambulants... Cette façon de faire permet d'instaurer des structures d'intervention ciblées respectant les besoins et autres spécificités des différents groupes sociaux et du genre.

La participation aux processus de gouvernance du RESAQ :

RESAQ, qui a mis en œuvre une approche participative depuis sa phase de création (élaboration des documents fondateurs et choix de la structure organisationnelle) déploie plusieurs espaces de participation institutionnelle :

- L'organes de gestion du réseau : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Commission Formation, Commission Plaidoyer et Communication, Comités fonctionnels, Equipe de permanence...
- Les composantes territoriales du réseau (sous-réseaux territoriaux) : Resaq est formé de trois Dynamiques centrales au sein des grands quartiers de Casablanca en plus d'autres dynamiques partenaires dites externes, siégeant en sous-réseaux dans certaines régions du Maroc ; Al Hoceima, Azila et Khénifra en l'occurrence. Chacune

de ses dynamiques se décline en entité active autonome développant des rapports de partenariat d'égal à égal avec les autres entités du Resaq.

- Les composantes thématiques du réseau (sous réseaux thématiques) : il s'agit des structures transverses autonomes que représentent Action jeunes RESAQ et Action femmes RESAQ. Ces entités, aujourd'hui des plus dynamiques au sein du réseau, développent des activités visant le renforcement des capacités de leurs catégories respectives et leur mobilisation en faveur de l'action de proximité.
- Les rencontres d'auto évaluation participative dressant un bilan annuel des activités et des perspectives pour l'année suivante. Y prennent part toutes les entités structurelles du Resaq Casablanca déclinant une première expérience réalisée en 2008 au titre de laquelle un groupe d'activistes a été formé sur les techniques et outils de l'évaluation institutionnelle.
- Le Comité de Pilotage du plan d'action 2008-2010 au sein duquel siègent toutes les composantes du RESAQ ; dynamiques territoriales, dynamiques thématiques en plus des structure de gestion du réseau.

En matière d'approche genre, RESAQ a choisi depuis son assemblée générale constitutive de faire représenter les associations membres selon le principe de la parité (une homme, une femme). Ce principe toujours de rigueur a servi de mesure de discrimination positive ayant permis à plusieurs femmes de devenir activistes et responsables à pleine part. Plusieurs composantes du RESAQ ne réussissent pas souvent à mettre rigoureusement en application cette mesure qui demeure toutefois à leur ordre du jour. Les Comités de femmes jouent à ce sujet un rôle palliatif en assurant aux femmes un accès aux centres de décision du réseau.

Le programme de renforcement des capacités des ressources humaines du RESAQ, traduit en chronogramme dans le cadre du plan d'action 2008-2010, permet la consolidation des compétences de plusieurs activistes sur plusieurs modules d'intervention associative et sociale les habilitant ainsi à affermir leurs aptitudes en matière de leadership. Ce programme est piloté par la Commission Formation constituée sur une base participative et représentative des différentes composantes du réseau.

Toute unité étant une homogénéisation porteuse d'exclusion, RESAQ a choisi une structuration réseau respectueuse et valorisante de la diversité de ses membres. L'autonomie des différentes structures et organes composant le RESAQ devient dans ce sens une finalité recherchée. Aussi la formation est-elle conçue, surtout, dans le sens de renforcer le processus d'autonomisation des dynamiques territoriales et thématiques du RESAQ.

3. Résultats :

- Chaque dynamique territoriale du RESAQ (sous réseau) dispose d'un Comité Jeunes et d'un Comité femmes.
- Elargissement de la base humaine des différentes structures composant le RESAQ (dynamiques territoriales, jeunes, femmes) par l'adhésion de plusieurs citoyenNES à ses actions de plaidoyer dont les sit-in.

- Autonomie de plus en plus affirmée des différentes composantes territoriales et thématiques du réseau.
- Réactivation d'une nouvelle forme de la vie de plusieurs quartiers. Basée sur la participation et les rapports de citoyenneté, cette dynamique permet une réappropriation de l'espace public du quartier par les habitants. Les capacités de la population locales sont renforcées et siègent au sein de Comités locaux déployant une bonne dynamique d'animation. Les animateurs de proximité, nouvelle élite locale, se positionnent dans ces quartiers en vrais acteurs de locaux.
- Les associations porteuses du projet quittent leurs actions éparpillées pour déployer des plans d'action et des projets inscrits au titre de stratégies ciblées et cumulatives.
- Développement de l'action commune au sein des quartiers en partenariat entre les Comités des populations locales et les associations intervenant dans la zone considérée.
- Organisation du premier forum des activistes associatives de proximité (novembre 2009).
- Production de vrais leaders associatifVES et sociauxLES, compétentEs, engagéEs et adhérent à la philosophie d'intervention du RESAQ orientant le travail de proximité vers le changement social sur des bases de citoyenneté.
- Réelle éruption des jeunes qui constituent parfois plus de la moitié des Comités de dynamiques territoriales.
- Emergence de deux nouvelles vraies associations de quartier.

4. Ce qui est nécessaire :

- Une association de quartier agissant dans un territoire donné (quartier) et d'où les membres sont issuEs.
- Adoption par l'association d'une vision à base d'animation de quartier dans une optique de changement social.
- Identification des élites locales du quartier et renforcement de leurs capacités.
- Réalisation d'activités maîtrisables en terme de coût, de compétences et de niveau d'effort requis. Les activités lourdes en préparation et en moyens nécessaires peuvent constituer une contrainte à la continuité et développement de l'action.

5. Enseignements :

Grâce à cette pratique novatrice et studieuse, un réel appui a été apporté à l'émergence d'organisations communautaires de base (comités) dans les quartiers de Casablanca et auprès de fragments de la population (jeunes, femmes, vendeurs ambulants...).

La promotion du travail de proximité des associations de quartier en terme d'approche, de vision, de philosophie (finalité et stratégie) a de même permis le renforcement de l'autonomie organisationnelle et des capacités d'intervention du mouvement associatif de quartier autour d'une identité démocratique commune stigmatisée dans le cadre d'un

réseau pionnier dont l'institutionnalisation a largement contribué à la consolidation de la culture du réseautage au sein du mouvement associatif marocain.

La pratique ici décrite a toutefois déployé peu de mécanismes de suivi de mise en œuvre des principes de bonne gouvernance et des principes démocratiques au sein des associations et des sous-réseaux territoriaux et thématiques (dynamiques territoriales, des jeunes et des femmes). Les rapports développés avec le mouvement démocratique au niveau de Casablanca et au niveau national sont restés très limités présentant le risque de cloisonnement de l'expérience.

6. Conseils pratiques :

- Les promoteurTRICES de telle pratique gagnent à adopter sur une approche et des outils ciblés permettant le renforcement des capacités des activistes. L'effort de promotion de l'action de proximité doit viser à cultiver l'autonomie des organisations communautaires de bases loin de tout esprit de manipulation.
- L'action de proximité se doit d'investir les différents espaces publics et privés du quartier : rue, maison des jeunes, maisons...
- Veiller au renforcement du bénévolat en tant que principe de base du travail de proximité et que condition à l'élargissement de la participation et à sa persistance, garantie de l'orientation de l'action vers le changement social.
- Promouvoir des rapports étroits avec les acteurs civils démocratiques en vue de renforcer le positionnement institutionnel des organisations impulsées.
- Si des ressources matérielles importantes sont disponibles chez l'organisation communautaire de base, il est conseillé de les investir pour l'acquisition de moyens d'animation réutilisables (appareil de sonorisation, projecteur...).

Conseils de lecture :

- Blog RESAQ : <http://www.resaq.org/>
- Auto-évaluations participatives du RESAQ (Rasaq, 2007).
- Auto-évaluations participatives du RESAQ (Resaq/IFAD, 2010).

Contacts :

Taher chaibat : t.chaibat@resaq.org

<http://www.resaq.org/>

Fiches produites :
Thématique 2 : plaidoyer

Le plaidoyer :

L'équipe du projet KIC-PP a convenu de circonscrire le concept « Plaidoyer » à travers la précision des différents sens pris dans la pratique et articulés autour des éléments suivants :

- Objet : problèmes concernés, publics impliqués, objectifs visés.
- Outils, méthodes et approches.
- Domaines d'application.

Visant infléchir des politiques institutionnelles, des décisions internes, créer un changement structurel et durable, clarifier des lois et les mettre en œuvre ou adopter des mesures organisationnelles, le plaidoyer prend pied sur un constat d'absence ou de non opérationnalisation de lois ou de violation de droits.

Ainsi considéré, le plaidoyer ciblerait l'Etat, les décideurs, les institutions (décentralisées et déconcentrées) y compris les partis politiques, etc. Il a recours à une panoplie d'outils, méthodes et mécanismes dont en l'occurrence l'analyse des données, les études, les témoignages et enquêtes. La construction et gestion des coalitions ainsi que la conception et mise en œuvre de stratégies et plans d'action sont aussi des compétences hautement requises à ces fins.

Le plaidoyer se trouve ainsi applicable à divers domaines tels les droits humains en général et les droits catégoriels (femme, enfant...) en particulier. Il peut concerner des thématiques différentes dont la gestion locale, la bonne gouvernance budgétaire, l'enseignement, la démocratie participative, etc.

Quatre fiches pratiques Plaidoyer ont été documentées dans le cadre du KIC-PP. Il s'agit de :

- Le Plaidoyer pour les droits des femmes : la représentation politique et les droits des femmes à la terre collective (ADFM).
- Le plaidoyer pour le changement de la loi des associations au Maroc (Espace associatif).
- Lutte contre la mafia du cèdre dans la Commune rurale Aït Hnini (AMDH).
- Plaidoyer civil pour le développement durable de la région du Sud-est du Maroc (ATMDAS).

Les fiches y correspondantes sont les suivantes :

Fiche plaidoyer 1 :

Le Plaidoyer pour les droits des femmes : la représentation politique et les droits des femmes à la terre collective

Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM)

Résumé :

Le mouvement pour les droits des femmes au Maroc cumule des acquis inédits durant la dernière décennie grâce au haut niveau de militantisme féministe et aussi à des campagnes de sensibilisation professionnellement structurées.

L'ADFM se positionne désormais en leader en la matière. Cette association qui compte une sérieuse expertise en la matière et notamment relativement à la construction et dynamisation de coalitions civiles, a été derrière le lancement d'une série de campagnes de plaidoyer pour la promotion de la représentation politique des femmes et leurs accès aux postes de décision. Une campagne de plaidoyer à la base récemment lancée a permis la prise en compte par l'Etat des droits des femmes des communautés traditionnelles (dites soulalyates) en matière de terres collectives profitant jusqu'alors aux seuls hommes de la population ayant droit.

1. Eléments principaux de la Pratique :

L'ADFM, créée en 1985, est une organisation non gouvernementale à but non lucratif, féministe et autonome. Elle s'assigne pour mission la protection et la promotion des droits humains des femmes tels qu'universellement reconnus dans une optique de promotion des droits et intérêts stratégiques des femmes.

La stratégie de l'ADFM s'articule autour de la promotion de l'égalité à travers les politiques publiques, les lois et les pratiques. Les approches les plus utilisées par l'association sont : le plaidoyer, le reporting, le soutien de proximité aux femmes victimes de violence, le renforcement des capacités et le réseautage.

L'ADFM déploie en outre une panoplie d'instruments et démarches à même de lui permettre de renforcer son intervention dans le champ politique dont :

- Le Centre de leadership féminin (CLEF) qui est un « instrument » de renforcement des capacités des femmes par la formation.
- Le Centre Nejma, pour l'écoute, la formation, l'information et l'orientation juridique des femmes victimes de violences.

L'ADFM se positionne en tant que force de proposition, d'influence et d'interpellation des pouvoirs publics et autres décideurs politiques et socioéconomiques en faveur du changement et des réformes. Pour ce, elle travaille en forte synergie et engage une expertise confirmée en matière de construction de coalitions et réseaux au niveau national,

régional et international. Ses actions de plaidoyer visent la promotion des droits des femmes dans une perspective d'égalité du genre à travers la recherche d'un changement structurel et durable des relations sociales entre les femmes et les hommes vers des relations basées sur l'égalité de fait.

L'Association démocratique des femmes du Maroc a été au centre de plusieurs campagnes de plaidoyer qui ont marqué le Maroc moderne. L'ADFM se positionne en effet en leader en matière de plaidoyer pour la promotion de la participation politique des femmes marocaines à travers l'information et la sensibilisation des citoyenNEs à la question de la sous représentation politique des femmes. L'objectif étant de faire pression sur les décideurSEs pour que la question de la représentation politique des femmes figure en priorité sur leur agenda, le fossé à combler étant assez profond puisqu'en 1985, le parlement marocain ne comptait aucune femme et seules 74 élues étaient présentes au sein des 1497 conseils communaux.

La question de l'accès des femmes aux postes de décision, constituant un levier pour les autres droits économiques et sociaux des femmes, a été adoptée par l'ADFM en tant que porte d'entrée vers l'égalité homme-femme. Aussi les mesures de discrimination positives ont-elles été recherchées pour apporter des acquis cumulatifs sur la voie de l'égalité des sexes.

L'association a ainsi conduit une série de campagnes de plaidoyer visant :

- Les lois électorales respectueuses de l'égalité de genre.
- Les lois électorales intégrant des mesures qui garantissent la promotion de la représentation politique des femmes : mesures de discrimination positive, institutionnalisation du quota du tiers au moins pour les femmes...
- Une nouvelle charte communale sensible au genre et la revendication de commissions d'égalité au sein des Conseils communaux.
- Défense de la représentation politique des femmes au niveau de toutes les instances élues : les Conseils communaux, provinciaux et régionaux.

La forte mobilisation institutionnelle et politique induite autour de ces différentes actions ainsi que le dynamisme et professionnalisme dont ont fait preuve les différents acteurs ont permis d'atteindre des résultats substantiels et de nouveaux programmes complémentaires sont en cours de conception et de mise en œuvre.

Par ailleurs, l'ADFM s'est récemment distinguée par le pilotage d'une campagne de plaidoyer à la base pour défendre les droits relatifs aux terres collectives des femmes appartenant aux communautés traditionnelles ayant droit (femmes soulalyates). Il s'agit de femmes dépourvues de leur droits en matière d'accès à la propriété des terres collectives en vertu de loi instaurée depuis 1919. Les terres collectives naguères agricoles font actuellement partie du territoire urbain destiné à la réalisation de projets de valorisation foncière. La vente de ces terres profite aux hommes et pas aux femmes qui sont rejetées en dehors des foyers de leurs enfances, des terres de leurs parents et condamnées à vivre dans des bidonvilles limitrophes ou à quitter définitivement leur pays natal.

Ce sont des femmes convaincues qui ont contacté l'ADFM qui lance de facto un diagnostic de terrain au sujet de leur doléance en vue de bien cerner le problème posé et identifier les mesures conséquentes permettant l'arrêt immédiat des cessions de terres et le plaidoyer pour la promulgation de loi confirmant les droits légitimes des femmes.

L'ADFM a pris en charge les rôles d'accueil quotidien, de mobilisation, d'accompagnement et de renforcement des capacités du mouvement des femmes permettant aux seules victimes de prendre en charge leur dossier et piloter en conséquence le processus de plaidoyer en question. Un travail de fonds fut alors réalisé avec ces femmes visant le renforcement de leurs capacités en vue de la prise en charge d'actions de plaidoyer. Des formations sont envisagées en vue de transformer en action l'énergie et l'engagement des femmes. Les modules ont été réalisés en accompagnement des actions de terrain et en réponse aux attentes formulées ou contraintes rencontrées. Les thématiques ainsi couvertes concernent aussi bien le leadership, la mobilisation, les techniques d'organisation des manifestations dans la rue, l'action bénévoles que la communication presse...

Alliant mobilisation, sit-in et pression médiatique, les femmes « Soulalyates » ont pu décrocher plusieurs rounds de pourparlers avec différents responsables dont ceux du ministère de tutelle qui a du capituler devant la force du mouvement. Observant le blocus des négociations, les victimes ont du engager une action en justice.

Le 23 juillet 2009, l'objectif immédiat du mouvement fut atteint. Le ministère de tutelle répond en effet positivement aux femmes soulalyates de Lahddada en décidant de les intégrer aux listes des bénéficiaires des opérations de cessation des terres collectives. A cet issu, l'ADFM s'attèle à engager un plaidoyer visant la promulgation de loi instituant et protégeant les droits des femmes soulalyates à travers le Maroc. ADFM collabore à cet effet avec un réseau d'associations aux fins de l'identification et mobilisation des femmes concernées le long du pays.

2. La méthode suivie – les étapes de l'application / la méthodologie :

Depuis sa création et jusque dans la fin des années 90, l'ADFM pratiquait le plaidoyer dans un esprit de pur activisme féministe bénévole et sans respect des étapes requises. L'association ne disposait pas encore de vrai programme de plaidoyer mais seulement d'activités éparses de communication. C'est n'est qu'en 1996 que l'association diffuse son premier mémorandum relatif à la question de l'accès des femmes aux postes de décision.

Capitalisant l'expertise acquise, l'ADFM s'apprête en 1999 au montage d'un programme de plaidoyer complet au sein duquel le mémorandum est en position centrale. Le plaidoyer n'est plus de simples actions de communication ou de sensibilisation isolées ni une opération de mobilisation sociale. C'est un processus formalisé, une stratégie complète visant à impacter les décideurSEs politiques, législatifVEs et/ou administratifVEs sur la voie de l'égalité du genre, la justice et la pleine citoyenneté pour les femmes. C'est aussi un engagement d'acteurs sociaux en faveur d'un processus de changement social au profit de larges couches sociales dont les hommes et les femmes. Le plaidoyer ainsi pris se trouve être un cycle ouvert convergeant à long terme vers l'égalité des sexes et la justice sociale.

Les principales étapes du plaidoyer sont :

1. Identification de l'objet central: cause centrale du plaidoyer et actions attendues (changement ou réforme de loi, changement total ou partiel de politique ...).
2. Contexte général de l'objet du plaidoyer : nature du problème posé, politiques publiques concernées, enjeux, facteurs d'appuis, facteurs limitant et moment opportun d'intervention.
3. Publics centraux visés par les plaidoyer : acteurs responsables directement de l'adoption/mise en œuvre de la solution recherchée (public primaire), intérêt accordé et positions vis-à-vis de l'objet du plaidoyer, comment les atteindre, à travers qui (public secondaire) ?
4. Précision des objectifs du plaidoyer : changement visé, résultats attendus du plaidoyer, objectifs réalisables et indicateurs de succès.
5. Collecte des données : causes du problème, acteurs impliqués, informations requises et ses sources, méthodologie de collecte (diagnostic participatif, recherche documentaire, étude ou autre).
6. Construction de l'argumentaire : éléments convaincants et adaptés à l'objet du plaidoyer, background culturel, idéologique et psychique de la population centrale visée par le plaidoyer, actions et réactions attendues de la population visée...
7. Négociation : choix de la stratégie de négociation adaptée à l'objet du plaidoyer, conditions requises, étapes de mise en œuvre...
8. Construction de coalition: identification et mobilisation d'alliés, montage d'une organisation participative à leadership collectif.
9. Renforcement des capacité des acteurs civils et populations cibles.
10. Elaboration du mémorandum du plaidoyer : éléments principaux, contenus, langage, preuves, voie et/ou intermédiaires de présentation du mémorandum, contexte approprié de présentation...
11. Stratégie de communication et mobilisation des ressources : plan de communication accompagnant le plaidoyer, établissement d'un budget du plaidoyer et collecte des fonds requis.
12. Mise en œuvre des activités de plaidoyer : correspondances aux responsables, rencontres avec les responsables politiques, communiqués de presse, conférences de presse, manifestations de promotion, séminaires, ateliers, sit-in, marche, campagne de sensibilisation, activités médias (spot TV, émissions radiophoniques, débats télévisuels, brochures, banderoles, flyers...), réunions de discussion et de négociation, action en justice...
13. Suivi et évaluation du plaidoyer : déroulement du plaidoyer, efficacité du plaidoyer, réorientation, relance, évaluation des résultats...

3. Résultats :

En matière de participation politique des femmes :

- Effets positifs sur la visibilité des droits politiques des femmes et sur leur représentation et genèse d'une dynamique autour de la question de l'égalité du

genre par la mobilisation de l'opinion publique, des médias, de la société civile et la sensibilisation des décideurs politiques.

- Adoption en 2001 de la liste nationale des femmes en tant que mesure positive à l'égard des femmes lors des élections parlementaires et communales. L'ADFM a défendu ce mode de scrutin en concert avec la mouvance démocratique ce qui a facilité l'accès de 35 femmes au Parlement marocain.
- 12,8% de femmes élues en 2009 au lieu de 0,56% en 2003. Ce chiffre reste toutefois en deçà de ce qui était escompté à savoir le tiers.
- Plaidoyer en 2005 pour le changement de la loi des partis politiques. Un comité de suivi a été constitué et un mémorandum élaboré. Les actions n'ont touché que les partis politiques dont plusieurs ont adopté de nouveaux statuts internes fixant un quota pour les femmes au sein de leurs organes décisionnels.
- Le Mouvement pour le Tiers réunissant près de 100 associations sur la base d'un modèle complet de plaidoyer lancé en 2008, constituant une vraie force de mobilisation, s'est allié une ministre et a rencontré le Premier Ministre et le Ministre de l'Intérieur.
- Institution de la Commission « équité et égalité des chances » au sein des Conseils Communaux (Art. 14 de la Charte Communale) en qualité d'organe consultatif auprès du Président.
- Edition d'un guide du plaidoyer.
- Crédibilité et visibilité de l'ADFM renforcée. L'association est davantage sollicitée dans son environnement socio-politique (Commission régionalisation, ADS, Ministère du développement...).
- Forte contribution au renforcement des capacités des femmes et institutions civiles et des éluEs : plus de 3000 femmes ont bénéficié de formation en deux ans seulement (2008-10) sur diverses thématiques telles le développement, le changement institutionnel, techniques de préparation de campagnes électorales, mobilisation politique... Des expertes en plaidoyer -militantes féministes se sont positionnées comme personnes ressources.

En matière de plaidoyer de base des femmes soulalyates :

- En juillet 2009, le Ministère de l'Intérieur reconnaît aux Femmes Soulaliyates du Gharb le droit de bénéficier, au même titre que les hommes, des prochaines opérations de cessions des terres collectives. Le 24 Octobre 2010, cette décision fut généralisée aux femmes des terres collectives dans tout le Maroc.
- L'ADFM s'attèle actuellement à engager une action visant la promulgation de loi instituant et protégeant les droits des femmes soulalyates à travers le Maroc. ADFM collabore à cet effet avec un réseau d'associations aux fins de l'identification et mobilisation des femmes concernées le long du pays.
- ADFM s'est aussi rendue compte à l'occasion de l'importance de deux autres nouveaux dossiers similaires : terres Guich et terres Habous.

- Les capacités de femmes soulalyates ont été bien renforcées :
 - Certaines femmes ont vite fait de se positionner en tant que leaders de leur groupe.
 - Profitant de la formation reçue, des femmes soulalyates se sont portées candidates aux élections locales.
 - Initiation d'un réseau national autour de la question des femmes soulalyates.

4. Ce qui est nécessaire :

- Compétence avancée en matière de techniques de plaidoyer et bonnes capacités de lecture et d'analyse politique.
- Large portefeuille de connaissances de personnes influentes.
- Bonnes capacités de mobilisation des fonds de financement.
- Recours aux expertEs en matière de l'objet du plaidoyer.
- La campagne de plaidoyer Soulalyates a mobilisé six militantes qui ont travaillé en permanence sur ce dossier. TouTEs les militantEs de l'ADFM se sont mobiliséEs pour la réussite des manifestations d'envergure du processus de plaidoyer.
- Coût approximatif : un million de DH pour un programme d'une seule année.

5. Enseignements :

La réussite de tout programme de plaidoyer est largement tributaire de l'adoption d'un processus formalisé de plaidoyer assurant de réelle chance de réussite et le recours à une approche adaptable à la nature du thème de plaidoyer et à sa stratégie globale ; plaidoyer politique ou à la base.

Les résultats des dernières élections communales sont restés très mitigés en enregistrant une infime augmentation de l'effectif des femmes élues passé de 84 à seulement 127. La principale raison derrière cet échec est la focalisation des actions de plaidoyer sur les seuls partis politiques sans atteindre les centres de décision au niveau de l'appareil étatique. C'est ce qui démontre l'intérêt capital de l'identification précise du foyer de prise de décision et par conséquent de la population secondaire à mobiliser pour atteindre les objectifs du plaidoyer.

La formation est de même un outil pertinent au service du plaidoyer permettant une bonne communication autour de l'objet de plaidoyer tout en palliant aux faibles capacités des associations, membres de la coalition, en matière de techniques de plaidoyer et de capacité de proposition.

Les principaux facteurs à observer pour le plaidoyer de base, à l'image de celui des femmes soulalyates, sont :

- Mobilisation et renforcement des capacités de la population de base du plaidoyer autour de thèmes pour lesquels elle attache un intérêt annoncé et direct.

- Disponibilité et renforcement des rapports de confiance entre membres de la population de base.
- Transformation de l'engagement et de la conviction des membres de la population de base en énergie d'action organisée.
- Le plaidoyer doit être principalement porté par la population de base elle-même. L'association prendrait alors un rôle d'accompagnement, d'encadrement médiatique et de suivi. Ce dernier rôle est assumé au quotidien avec patience, rigueur et professionnalisme.
- Bonne focalisation de la cible du plaidoyer et de la contrepartie visée par l'action en justice grâce à la clairvoyance et la grande expérience de l'association.
- Capitalisation des capacités spécifiques de la population de base en matière de communication, d'échange et de partage.

Il est à noter par ailleurs qu'en l'absence d'une réelle imbrication entre le programme de plaidoyer politique et les actions de conscientisation de proximité entreprises au quotidien par les parties prenantes, le plaidoyer politique touche peu aux comportements individuels et sociaux. Un tel handicap pourrait être amoindri par l'implication des associations locales membres de la coalition dans la conception et le monitoring du programme de plaidoyer.

6. Conseils pratiques :

- Adopter une approche évolutive de plaidoyer visant des objectifs intermédiaires cumulatifs. Une bonne veille stratégique est requise pour une éléction appropriée des opportunités offertes par l'environnement politique.
- Les processus de plaidoyer autour de dossiers impliquant un grand nombre de bénéficiaires membres de la population à la base peuvent se confronter à des problèmes de leadership entre membres de cette population. Il faudra éviter dans ce cas le double langage et adopter des rapports francs et directs permettant aux intéressées de juguler leurs problèmes à leur convenance au regard des normes de bonne gouvernance. La formation sur le management par objectifs et le renforcement de l'esprit d'équipe peuvent aussi s'avérer très utile et offrir un espace de traitement des conflits en toute objectivité.
- La force du plaidoyer dépend de la force de la coalition elle-même tributaire des rapports de confiance entre les parties prenantes. Il est alors fortement recommandé de respecter l'autonomie des organisations partenaires et d'encourager la pluralité et la diversité au sein de la coalition.
- Afin de bien cibler ses actions en justice, l'association doit se doter d'un conseiller juridique de grande notoriété. Des expertises en mobilisation et gestion des coalitions associatives comme en communication presse et médiatisation sont souhaitables.
- Les porteurSEs du programme de plaidoyer doivent compter sur de fortes capacités de mobilisation de fonds pour les fins du plaidoyer et mettre en place un système d'évaluation participative des actions et programmes de plaidoyer.

Conseils de lecture :

- L'impact de la formation sur la représentation politique des femmes (2009)

- Représentation politique des femmes et Genre au Maroc et dans le monde(2007)
- Genre et plaidoyer (support de formation), ADFM, 2007.
- L'idéologie des partis politique marocains et la question de la femme(2004)
- L'égalité entre les Hommes et les Femmes (2004)
- Systèmes électoraux, quels mécanismes pour la promotion des femmes? (2003)
- Perceptions de la femme décideure publique et acteuere politique au Maroc (2002)
- Dossier de femmes soulalyates :
http://www.adfm.ma/spip.php?rubrique90&var_recherche=terres%20collectives&lang=fr

Contacts :

Pour le dossier de la participation politique : Malika Jghima, malika_igh@yahoo.fr

Pour le dossier des femmes soulalyates : Ouafaa : ouafaa.amdaou@gmail.com et Ito Zair : itozair@gmail.com

<http://www.adfm.ma/index.php?lang=fr>

Fiche Plaidoyer 2 :

Le plaidoyer pour le changement de la loi des associations au Maroc

Espace associatif – EA Maroc

Résumé :

Au Maroc, la deuxième moitié des années 90 a enregistré la naissance d'une nouvelle conscience associative soucieuse d'élargir l'espace de participation politique et de développer des initiatives citoyennes au détriment des limitations d'un état autoritaire ayant instauré une loi restrictive de contrôle intégral de la société civile. L'Espace associatif, association d'associations créée en 1996, a été le foyer en 1999 d'un large programme de plaidoyer pour le changement de cette loi. Profitant d'une démarche participative et inclusive des apports de toutes les organisations partenaires mais aussi d'un contexte politique favorable, ce plaidoyer a pu atteindre son objectif central quand une nouvelle loi fut promulguée trois ans plus tard.

1. Eléments principaux de la Pratique :

L'espace associatif (EA) est natif du contraste vécu par les démocrates marocainEs en début des années 90 entre intérêt croissant suscité par l'action associative de par le monde et étroitesse des marges démocratiques dans leur pays souffrant d'un manque flagrant de liberté d'organisation et d'expression. Les associations étaient en effet soumises à une loi rétrograde adoptée depuis 1958 et revue en 1973 dans le sens du resserrement de l'état autour de l'action civile et du maintien de la main mise de l'Etat sécuritaire sur les structures associatives actives en matière de développement démocratique. Le mouvement associatif, encore faible et fragile, souffrait pour sa part de plusieurs maux dont l'éparpillement, l'amateurisme et la faible autonomie ne sont pas les moindres.

L'idée émergente de participation de la société civile aux politiques nationales et internationales faisait son chemin aboutissant à l'échelle régionale à la mise en place en 1995 du Forum civil euro-méditerranéen en tant qu'acteur à part entière dans la construction de l'espace euro-méditerranéen.

C'est dans ce contexte qu'a germé l'idée de création de l'Espace Associatif par des militants démocrates pour répondre ainsi à trois impératifs :

- Comment donner une vision au mouvement associatif démocratique en termes de consistance politique et d'orientation des choix fondamentaux ?
- Comment fédérer et orienter les associations autour d'une approche d'intervention fondée sur le plaidoyer et la mise en réseau des initiatives ?
- Comment passer du bénévolat discontinu et irrégulier (occasionnant d'énormes déperditions) à la professionnalisation de l'action associative ?

- Comment renforcer le pouvoir du mouvement associatif en tant que force capable d'influer sur les politiques et les décisions publiques ?
- Comment élargir l'espace de liberté d'action du mouvement associatif ?

Créée en 1996, l'EA est une association qui se décline en plateforme d'intervention transversale regroupant une soixantaine d'associations marocaines provenant de différents secteurs et cultivant différentes spécialités. Son objectif global concerne la contribution au rehaussement du mouvement associatif au rang d'acteur incontournable de développement démocratique à même d'impacter sur les politiques publiques à travers :

- Le développement de l'expertise des associations et des réseaux de plaidoyer dans leur domaine d'intervention par l'information, la formation et la stimulation de la réflexion.
- Le renforcement de l'efficacité des associations et des réseaux par la mise à disposition des outils de bonne gouvernance et par la clarification de leur vision stratégique.
- L'amélioration de la visibilité et de l'influence des pôles associatifs de développement démocratique auprès des autres acteurs, au niveau local et national.
- La promotion de l'EA en tant que cadre et environnement de référence qui favorise la capitalisation et l'intégration des bonnes pratiques (organisation, gestion, plaidoyer).

L'EA s'est alors doté d'un programme de travail pour le renforcement du mouvement associatif démocratique. Ce programme est articulé autour de trois choix fondamentaux qui s'alimentent et se complètent mutuellement : (i) Plaidoyer, (ii) Renforcement institutionnel (formation) et (iii) Espace de réflexion sur les rôles des associations dans la démocratisation du pays.

Le troisième choix s'est exprimé dans l'organisation dès 1997 d'une dizaine de tables rondes de débat autour de thématiques fondamentales pour le mouvement associatif et dont en l'occurrence un diagnostic de l'action associative marocaine. Cette activité, inscrite dans la transversalité qui caractérise l'intervention de l'EA, a dès le début cherché à marquer une rupture avec la centralité de la réflexion en régionalisant sa mise en œuvre (Casablanca, Errachidia...). Les débats ainsi lancés ont ressorti la loi des associations comme obstacle premier devant le développement de l'action associative. Aussi c'est lors du séminaire de capitalisation des tables rondes qu'a été élue l'idée de lancer une large campagne de plaidoyer pour la réforme de la loi sur les associations.

Ce passage à l'offensive de l'action associative marocaine prend pied dans le contexte politique inhérent à l'instauration du premier gouvernement d'alternance conduit par des partis de l'opposition (1998-2002) et qui a ouvert une nouvelle aire politique au Maroc (alternance politique) marquée par une ouverture de l'Etat sur les forces vives du pays et tout particulièrement sur le mouvement associatif.

La dynamique ainsi engagée s'est traduite en un large mouvement de plaidoyer développant une forte mobilisation ayant touché la large gamme des associations marocaines. Cette

initiative a pleinement atteint ses objectifs avec la promulgation d'une nouvelle loi des associations en juillet 2002.

2. La méthode suivie – les étapes de l'application / la méthodologie :

C'est en 1998 qu'une quarantaine d'associations, réunies dans le cadre d'un séminaire organisé par l'EA, lancent le premier appel pour la réforme de la loi des associations. Un Comité de suivi est constitué en vue de remettre une requête en la matière au Premier Ministre.

Un deuxième comité constitué de sept associations verra le jour plus tard et mettra en œuvre un plan d'action à trois niveaux :

- Niveau 1 : élaboration d'un mémorandum.
- Niveau 2 : Campagne de sensibilisation (élargissement de la sphère)
- Niveau 3 : Plaidoyer

Le plan d'action est établi sur la base des études spécifiques commanditées à des chercheurs spécialisés relevant les différentes défaillances de la loi des associations. Des séminaires et rencontres sont organisés pour présenter et débattre des résultats de ces études et initier ainsi la production des premiers éléments du mémorandum. En parallèle l'EA a pris connaissance de l'étude comparative entre des pays méditerranéens en matière de législation spécifique au secteur associatif et a participé à certaines initiatives régionales (Maghreb et méditerranée) qui lui ont permis de s'imprégner d'autres expériences en la matière.

Les rencontres et formations organisées par l'EA dans différentes régions du Maroc ont concouru à la mobilisation de larges franges d'associations locales qui ont ainsi eu l'occasion de contribuer à l'enrichissement des revendications associatives. Plus de 3000 signatures ont pu être collectées pour demander la réforme de la loi. Un séminaire de capitalisation réunissant tous les signataires a débouché sur la validation du mémorandum du plaidoyer.

Il a été aussi utile de procéder à l'élargissement du cercle des revendications pour couvrir l'ensemble du code des libertés publiques. Chose qui a été annoncée dans le cadre d'un séminaire regroupant les associations de droits humains aux côtés d'autres associations de plaidoyer et qui ont convenu d'intégrer les revendications associatives aux autres doléances afférentes à la réforme du Code des libertés publiques, chantier accaparant davantage l'intérêt du gouvernement.

L'ensemble du processus a connu une forte médiatisation grâce à la communication entretenue avec les mass-média à travers notamment leur participation aux grands moments et à travers les différents communiqués de presse diffusés par les Comités de suivi ou à l'occasion des différentes manifestations organisées par l'EA.

Le Comité de suivi a finalement soumis le mémorandum au Premier ministre ainsi qu'au Ministre des Droits de l'Homme en qualité de coordinateur de l'action gouvernementale concernée. Le Comité s'est aussi impliqué dans le suivi du parcours de ce mémorandum au sein du gouvernement, phase durant laquelle plusieurs propositions concrètes

d'amendement ont été formulées en réponse aux demandes des différents responsables participantEs aux réunions de travail Gouvernement-Associations tenues au sujet de certains points sensibles. Le Comité est allé ensuite défendre le projet gouvernemental de loi des associations auprès du Parlement à travers des réunions avec les différents groupes et Présidents des deux chambres.

Il faut souligner ici que le soutien du Réseau euro-méditerranéen des droits humains, qui a fait pression sur le gouvernement, a été d'un bon soutien dans l'aboutissement de ce processus en 2002, date de la promulgation de la nouvelle loi des associations. La nouvelle loi adoptée qui a apporté un bon nombre de réponses aux requêtes associatives a toutefois manqué de proposer des alternatives à certaines questions dont le volet financier resté non maîtrisé par le mémorandum associatif ainsi qu'à la notion d'utilité publique des associations restée floue et objet à plusieurs interprétations.

3. Résultats :

- Nouvelle loi des associations promulguée en juillet 2002 (loi 75.00) apportant plusieurs réponses aux doléances associatives.
- Initiation de dynamique de mobilisation ayant contribué au renforcement du mouvement pour les droits des femmes (réseau et front de soutien au plan d'intégration de la femme dans le développement...) et à la constitution du mouvement des anciens détenus et victimes des années de plomb.
- Contribution à la mise sur scène du débat public de questions cruciales pour le développement démocratique : égalité du genre, droits humains, droits culturels amazighs...
- Impact positif sur l'Etat marocain qui a dû reconsidérer sa politique vis-à-vis du mouvement associatif désormais érigé en acteur incontournable du développement du pays.

4. Ce qui est nécessaire :

- Position affirmée de l'association leader au sein de son environnement associatif comme organisation disposant d'expertise en matière de gestion des coalitions de plaidoyer.
- Existence d'espaces animés d'échange et de partage entre les parties prenantes.
- Environnement politique favorable.
- Structuration participative et opérationnelle de la coalition.
- Recours à des compétences confirmées dans différents domaines techniques en rapport avec la thématique du plaidoyer.
- Forte médiatisation de l'action.

5. Enseignements :

- L'atteinte du résultat de changement de la loi des associations témoigne du succès de cette pratique mais aussi de la pertinence du choix de la thématique et de la stratégie de plaidoyer intervenue dans un contexte politique de transition favorable. Le changement de la loi des associations a constitué une doléance réelle issue du

vécu partagé par les associations et mis en saillie de façon collective. Le plaidoyer associatif démarré en 1997 est parti à la rencontre de l'intérêt porté par les pouvoirs publics à ce sujet dans le cadre de la quarantaine de Dahir des libertés publiques de 1958. Le Ministère des Droits Humains a en effet porté en 1998 le projet de réforme du Code des libertés publiques intégrant la loi des associations et partis politiques, la loi sur les rassemblements publics et la loi de la presse. La clairvoyance politique des dirigeantEs de l'EA, impliqués sur d'autres scènes associatives et politiques, a été un premier facteur de réussite du cas de plaidoyer analysé. Le même constat positif est dégagé de l'apport riche et déterminant des bénévoles au processus de plaidoyer pour la réforme de la loi des associations.

- Les activités régionalisées de formation pilotées par l'EA au terme du renforcement des capacités institutionnelles du mouvement associatif ont pour leur part offert l'occasion de l'identification de leadership associatif dans les différentes régions du Maroc dans le cadre d'un enjeu d'investissement de l'espace public en faveur des actions de plaidoyer.
- L'EA a parié sur une approche participative et intégrative consacrant la réflexion, le débat et l'échange comme point de départ et d'arrivée d'une dynamique d'action concertée. Cette nouvelle culture d'action transversale sollicite la participation d'associations provenant de différents secteurs et cultivant différentes spécialités en passant outre la spécificité et l'organisation verticale des associations : chantiers, droits humains, droits des femmes, quartiers, culture... La nouvelle action valorisait ainsi tout ce que ces associations ont de commun (causes communes). Cette démarche jusqu'alors novatrice a facilité la mobilisation et l'adhésion de larges franges de la société civile au processus de plaidoyer pour le changement de la loi des associations. Le processus lancé par l'EA a été porté, piloté et mis en œuvre par les acteurs concernés (associations). Les succès enregistrés ont manqué toutefois d'être capitalisés par la suite. En effet et à l'image d'autres associations marocaines généralement peu réactives, l'EA n'a pas réussi à intégrer plusieurs dynamiques structurantes de la société marocaine : lutte contre la corruption, adoption d'un nouveau code de la route...

6. Conseils pratiques :

- Veiller au choix de thématique mobilisatrice des parties prenantes et de l'identification judicieuse du moment opportun d'intervention en rapport avec le contexte sociopolitique.
- Observer une bonne (harmonieuse) intégration de l'approche participative au sein du processus de plaidoyer en vue d'une adhésion fructueuse des différentes associations au processus commun de plaidoyer.
- Une pratique similaire gagnerait à recourir à un processus formalisé et planifié de plaidoyer et de baser sa démarche sur une capitalisation des savoirs et expertises associatifs et professionnels.

Contacts : Karima Fettah : contact@espace-associatif.ma

Site web : <http://www.espace-associatif.ma/>

Fiche Plaidoyer 3 :

Lutte contre la mafia du cèdre dans la Commune rurale Aït Hnini (Province de Khénifra – Maroc)

Association Marocaine des Droits Humains – AMDH Maroc

Résumé :

Avec l'encadrement de l'AMDH, la population locale de la commune des Aït Hnini (province de Khénifra) a engagé un vrai combat pour la préservation de sa première ressource naturelle qu'est la forêt du cèdre soumise à une opération de lapidation par une mafia organisée et protégée. Des dizaines d'arbres centenaires sont en effet régulièrement objet de coupes illicites dont les produits sont écoulés sur le marché noir contribuant ainsi à la déforestation, privant les populations de leurs droits légaux en la matière et s'interposant devant tout effort de gestion durable de la forêt.

Au risque réel de leurs vies, les populations ont mené une campagne de plaidoyer qui a finalement obtenu gain de cause puisque certaines mesures ont été prises et la protection du cèdre s'impose de plus en plus sur l'ordre du jour des acteurs publics comme sur celui des ONG locales et nationales. Rien n'est encore gagné, mais l'affaire a été suffisamment ébruitée que le vol du cèdre ne peut désormais profiter du silence complice de ses premières victimes.

1. Eléments principaux de la Pratique :

La cédraie du Moyen Atlas est le principal peuplement de cet arbre considéré patrimoine écologique universel. Cette forêt constitue en effet la première ressource des populations autochtones aussi bien par la production de bois de construction et d'ameublement que de bois de combustible. La forêt de cèdre offre aussi un cadre adéquat pour le développement de l'activité pastorale, première source de revenu des tribus amazighs des montagnes de l'Atlas marocain.

S'étalant sur une superficie totale de 131.800 ha, le cèdre contribue ainsi à hauteur de 89% à la production nationale de bois d'œuvre. Ce bois noble hautement apprécié sur le marché est l'un des bois les plus chers et les plus prisés eu égard à sa rareté. Un arbre de cèdre n'atteignant l'âge adulte qu'à 100 ans, sa pleine exploitation n'est permise qu'entre 200 à 300 ans.

La cédraie qui contribue largement à la protection des sols et à la régulation de l'eau et du climat requiert aussi une importance socioculturelle capitale compte tenu de la diversité floristique et animale et des microclimats qu'elle déploie pour entretenir un paysage hautement apprécié constituant un point d'attrait touristique aussi bien en période des neiges qu'en période estivale.

L'exploitation de la cédraie, considérée comme patrimoine communautaire, est confiée aux Communes rurales concernées sous tutelle et contrôle de l'Administration des eaux et forêts qui s'occupe aussi bien de la gestion durable de cette ressource tout en assurant la fonction de police au sein des espaces forestiers. Aussi des coupes sont-elles régulièrement cédées dans le cadre de marchés réglementés dont les montants viennent alimenter les recettes communautaires mais aussi financer les programmes de régénération de la forêt.

L'Association Marocaine des Droits Humains, organisation civile leader de la défense des droits humains au Maroc, a été créée le 24 juin 1979 avec pour mission d'œuvrer pour la préservation de la dignité humaine, le respect de tous les droits humains dans leur universalité et globalité et pour la protection, la défense et la promotion de ces droits. Ces principaux buts s'articulent autour de :

- Faire connaître, diffuser et éduquer aux droits humains.
- Œuvrer pour la ratification par le Maroc de tous les pactes internationaux relatifs aux droits humains, pour l'intégration de leurs dispositions dans la législation marocaine, la mise en conformité de celle-ci avec ces pactes et pour la garantie de leur respect.
- Relever, dénoncer et condamner toute violation des droits humains et œuvrer à leur cessation.
- Apporter la solidarité, le soutien et l'appui aux victimes des violations.

L'AMDH qui compterait actuellement une dizaine de milliers d'adhérentEs actifs au sein de près de 90 sections locales et bureaux régionaux.

Dans la région d'Aït Hnini (Moyen Atlas central de la Province de Khénifra) les opérations de coupes illégales d'arbres centenaires de cèdres ont connu une forte intensification à partir de l'année 2005 : 31 arbres sont abattus rien qu'en avril et mai 2007 et 50 autres en février et mars 2008. Des enseignants, militants de l'AMDH, exerçant dans la région alertés par la population ont décidé de dénoncer ce massacre. Aussi le Bureau local de l'AMDH à Khénifra entrepris de réaliser un diagnostic participatif sur terrain. Cette enquête réalisée avec la pleine implication de certains paysans des Aït Hnini mis en exergue l'ampleur du désastre qui a massivement touché la cédraie.

C'est à cette suite qu'une campagne de plaidoyer fut engagée auprès des décideurs concernés ayant finalement abouti à la prise de sanctions à l'égard du fonctionnaire directement impliqué et à l'engagement de certaines mesures de protection de la cédraie.

2. La méthode suivie – les étapes de l'application / la méthodologie :

- Des paysans de la région d'Aït Hnini rapportent l'information à des enseignants militants de l'AMDH.
- Des rencontres sont organisées avec plusieurs paysans qui ont confirmé la gravité et l'amplitude du massacre.
- Une enquête exploratoire participative est diligentée par l'AMDH confirme les faits rapportés.

- Une Commission locale AMDH est créée dans la localité d'Aït Hnini.
- Les responsables locaux, régionaux et nationaux furent vainement saisis par écrits.
- Des communiqués de presse sont diffusés à la presse écrite et audio-visuelle.
- Deux sit-in furent organisés : le premier à Khénifra (Chef lieu de la province) et le second à Meknes (capitale régionale) devant les locaux de la Direction régionale des eaux et forêts. Les deux sit-in ont été bien médiatisés surtout par la presse nationale de même que le deuxième a observé la participation des sections AMDH de la région Meknès-Tafilalet.
- Le 10 décembre 2007, l'AMDH Khénifra organise une conférence de célébration de la journée mondiale des droits humains consacrée aux Droits Economiques Sociaux et Culturels avec la participation des paysans d'Aït Hnini qui ont dénoncé la destruction de leur patrimoine (le cèdre) par la Mafia du cèdre. Cette rencontre fut aussi l'occasion pour interpellier les responsables locaux au sujet des recettes de l'exploitation forestière qui ne bénéficient pas au développement de la commune. La conférence a été couverte par une chaîne de télévision largement suivi dans le monde.
- Depuis le dossier de la Mafia du cèdre a été adopté par l'AMDH Khénifra en tant que dossier prioritaire.

Apports AMDH :

- Sensibilisation de la population à la cause juste et noble de défense du patrimoine forestier et aux enjeux environnementaux et économiques de la forêt du cèdre et notamment en matière de retombées sur le développement local. Est mis en exergue dans ce cadre le manquement des responsables locaux et régionaux à leurs engagements réglementaires en matière de réinvestissement des recettes forestières au profit du développement local et de la régénération de la forêt.
- Soutien et sécurisation de la population dans sa lutte contre la mafia du cèdre.
- Instruction du dossier du point de vue des droits humains.
- Médiatisation du dossier et des activités de dénonciation menées par la population.
- Initiation d'actions civiles communes avec les ONG de culture amazigh en l'occurrence pour soutenir les populations.
- Avertissement de services des eaux et forêts et recours à la justice à travers le dépôt de plainte auprès du procureur du Roi au tribunal de première instance de Khénifra suite à chaque nouvelle exaction de la mafia.
- Rédaction par la section AMDH Khénifra, d'un rapport détaillé au sujet de tous les crimes commis envers la cédraie par ce réseau mafieux, et les menaces de mort proliférés envers les militants. Le rapport a été enrichi de photos, de vidéos et de témoignages. Ce rapport réclamant une intervention immédiate pour démanteler le réseau criminel a été adressé aux autorités publiques, aux responsables des eaux et forêts et à la justice.
- Accompagnement et encadrement du travail de terrain de la commission d'enquête constituées par les pouvoirs publics.

- L'AMDH travaille actuellement sur le renforcement du maillage institutionnel civil (association et partis politiques) de plaider à travers l'adoption d'un plan d'action commun de dénonciation.

3. Résultats :

- Diminution temporaire des abattage illicites dans la région d'Aït Hnini.
- Constitution par les autorités compétentes de commission d'enquête au sujet des coupe illicites du cèdre dans la forêt des Ait Hnini suite à quoi le responsable locale de eaux et forêts fut muté. Les populations limitrophes de la forêt furent impliquées (par voie de motivation matérielle) dans le gardiennage et gestion de cette ressources. Ce dernier mécanisme observe un blocage du au non paiement des salaires des gardiens.
- Plusieurs citoyens des Aït Hnini ont adhéré à l'AMDH.
- Renforcement des capacités de l'AMDH en matière de défense des droits économiques sociaux et culturels en zones rurales de montagne.

4. Ce qui est nécessaire :

- Populations convaincue de ses droits légitimes et prête à lutter contre leur spoliation.
- Compétences en matière de plaider et médiatisation.
- Mobilisation des financements requis pour le plaider.

5. Enseignements :

Le travail ici entrepris autour de l'environnement est pionnier à plusieurs titres et particulièrement en ce qu'il se rapporte à un aspect particulier des droit économiques sociaux et culturels (DESC). Le processus de plaider concerné est réalisé sur la base d'engagement bénévole et militant et s'avère hautement participatif observant une implication aux phases majeures d'action.

Il s'avère toutefois que la pratique n'a pas généré une autonomisation suffisante de la population de base adoptant ainsi un processus de plaider à la base peu planifié et mal formalisé. Les porteurSEs de la pratique ont ainsi prêté un intérêt limité à la mobilisation d'une coalition puisque même les sections AMDH concernées au niveau national par la problématique de ce plaider n'ont pas été touchées. La même raison a aussi présidé au manque de planification de l'aspect communication et à l'insuffisance de mobilisation des ressources requises pour un programme de plaider conséquent.

6. Conseils pratiques :

Pour une meilleure réussite d'un tel processus de plaider à la base, il est recommandé de :

- Adopter un processus formalisé et planifié de plaider.
- Impliquer la population de base en tant qu'élément central du plaider soutenu par l'association à travers des actions de renforcement de capacités et de médiatisation.

- Constituer et dynamiser une coalition civile autour de la problématique du plaidoyer.
- Doter le programme d'un plan de communication ciblé.
- Mobiliser les fonds requis pour la réalisation des actions d'envergure.
- Ouvrir le processus sur sa dimension nationale et globale.

Contacts :

El Mostapha Addari, Bureau local AMDH Khénifra : mouss0510@gmail.com

Fatiha Mesbahi, Bureau central AMDH : fmesbahi2@yahoo.fr

Portail AMDH : <http://www.amdh.org.ma/>

Fiche Plaidoyer 4 :

Plaidoyer civil pour le développement durable de la région du Sud-est du Maroc

Association troisième millénaire pour le développement l'action associative du Sud-est (ATMDAS Errachidia Maroc)

Résumé :

Le Pôle associatif pour le développement démocratique au Sud-Est est une coalition de plaidoyer pour le développement des provinces du Sud-est du Maroc créée à l'initiative de dizaines d'associations locales dont le leadership est assuré par l'association Troisième Millénaire pour le développement de l'action associative du sud est (ATMDAS). Le pôle se positionne en tant que voix de cette région confrontée à une marginalisation politique de longue date s'ajoutant aux facteurs limitants que représentent le climat saharien caractérisant la zone et le niveau de pauvreté qui y est très élevé. Capitalisant l'expérience avancée de l'ATMDAS et le fort engagement de ses membres, le PADDSE, acquis en soi, compte déjà plusieurs acquis à son actif l'habilitant dans le futur proche à se doter d'une stratégie moyen terme d'intervention

1. Eléments principaux de la Pratique :

L'association Troisième Millénaire pour le développement de l'action associative du sud est (ATMDAS) est une association de développement démocratique créée en 1999 à Errachidia, Capitale du Sud-est marocain. Elle a pour mission de développer les pratiques démocratiques dans cette région à travers la participation à l'instauration d'une démocratie locale participative favorisant l'émergence d'une citoyenneté réelle, globale et dynamique et la contribution active à la réalisation d'un projet sociétal basé sur l'égalité et la démocratie. Son intervention s'articule autour des trois principaux domaines suivants :

- Renforcement des capacités des associations du Sud-Est du Maroc.
- Promotion des droits des enfants et réintégration sociale.
- Promotion des droits des femmes et leur réintégration socio-économique.

Les objectifs stratégiques de l'ATMDAS, en nombre de trois, couvrent les axes (i) de plaidoyer visant la contribution à influencer les politiques et les décideurs locaux à s'intéresser aux intérêts de la région du Sud-Est et de sa population, (ii) de proximité et (iii) un axe de renforcement institutionnel.

L'ATMDAS a acquis une bonne expérience en matière de plaidoyer dans le cadre de coalitions nationales de lutte pour les droits humains des femmes dont en l'occurrence le Réseau d'appui au plan national d'intégration de la femme au développement, Printemps égalité et le Réseau Anaruz des centres d'écoute des femmes victimes de violence. L'association a, de la même façon, marqué les programmes de plaidoyer nationaux au tour

des droits de l'enfant comme pour la scolarisation en général et celle de jeunes filles rurales en particulier.

Capitalisant ce savoir et cultivant son leadership associatif régional, l'ATMDAS s'est engagée dans diverses initiatives de mobilisation régionale pour un développement démocratique durable du Sud-est. Cette région, défavorisée par un climat saharien et par un niveau de pauvreté des plus élevés au Maroc, est en effet confrontée à une marginalisation politique de longue date. C'est dans cette optique que l'association a accompagné l'émergence et le développement du pôle associatif pour le développement démocratique au Sud-est en tant que large coalition portant le plaidoyer pour le développement de cette région.

2. La méthode suivie – les étapes de l'application / la méthodologie :

Dans l'objectif d'animer des espaces d'échange et d'identification d'axes d'intervention civile spécifique au développement démocratique de la zone, l'ATMDAS a organisé dès l'année 2005 une série de séminaires et de tables rondes auxquelles ont été conviées en l'occurrence les organisations associatives et coopératives du Sud Est du Maroc. Les thématiques objet de débats ont été puisées dans des préoccupations communes aux associations considérées comme les questions du genre et développement, les acquis et perspectives de l'INDH et la gestion locale à travers la charte communale.

La création d'une structure civile élargie d'intervention transversale axée sur des priorités du Sud Est fut alors une recommandation de premier plan récurrente à toutes les discussions. Dans un souci de préparation des conditions favorables à la mise en œuvre de ce chantier, l'ATMDAS engagea un programme de renforcement des capacités des associations impliquées consistant en des cycles de formation sur diverses approches et techniques de l'intervention civile pour le développement démocratique.

L'année 2009 fut décisive pour ce projet et notamment à l'issue du séminaire d'évaluation participative de l'implication associative dans l'observation des élections locales et nationales dont les recommandations ont mis le point sur la nécessité d'engagement civil collectif en faveur de la consolidation de la participation citoyenne. Les associations ont de même été exhortées pour investir les Commissions égalité des chances instituées au sein des Conseils communaux. C'est à cette suite qu'un rendez-vous a été pris en cours de la même année 2009 pour l'organisation d'une journée d'information dédiée à la création d'une structure civile commune qui prit le nom du Pôle associatif pour le développement démocratique au Sud-est (PADDSE) auquel ont adhéré 59 associations et coopératives de la zone.

S'attribuant pour mission le plaidoyer pour un développement durable du Sud-est, le PADDSE a choisi d'articuler son intervention immédiate pour l'année 2010 autour des quatre axes prioritaires suivants :

- L'initiative nationale pour le développement humain: réalisations et défis.
- La réparation communautaire: réalisations et perspectives.
- La gestion du fait local à travers la charte communale entre la réalité et la pratique.
- L'appui à l'économie solidaire au Sud Est.

Quatre forums relatifs à ces thématiques seront ainsi organisés dans les quatre provinces représentées au sein du PADDSE (Errachidia, Tinghir, Ouarzazate et Midelt) en prélude à l'adoption d'une stratégie moyen terme à mettre en œuvre à partir de l'année 2011.

Le PADDSE s'est aussi doté d'organe de gestion participative territorialisée consistant en une assemblée générale des membres siégeant deux fois par an, une commission exécutive et de suivi élargi et un secrétariat restreint de quatre membres représentant les quatre provinces concernées.

3. Résultats :

En dépit de son jeune âge, le PADDSE cumule déjà un bon nombre d'acquis; et ce, malgré les contraintes internes auxquelles il est confronté et dont particulièrement (i) les fortes disparités entre associations membres en matière de développement institutionnel et de professionnalisation, (ii) l'expérience limitée des associations membres en matière de plaidoyer et (iii) les rapports difficilement "appréhendables" entre « proximité », « développement », « plaidoyer » et « développement démocratique ». Les principaux résultats ainsi enregistrés sont :

- Emergence d'une identité spécifique au pôle jouant le rôle de mobilisation autour de dossiers prioritaires retenus de façon concertée et traduisant un fort engagement organisationnel des membres.
- Organisation avec succès en mai 2010 du premier forum au sujet de la réhabilitation communautaire ayant réuni 220 participantEs de différentes zones du Sud-est. Le forum a été suivi par les acteurs publics concernés dont les services gouvernementaux et le Conseil consultatif des droits humains, et a été largement médiatisé par les différents organes de presse écrite, audio-visuelle et électronique. Cette manifestation a été organisée sous le thème : « Tous pour la réhabilitation de nos régions touchées par les violations, pour la réconciliation avec le passé et vers un avenir meilleur ».
- Edition de supports de communication spécifiques (dépliants et affiches) et lancement d'un site web spécifique.
- Adoption d'un statut interne consacrant les valeurs démocratiques et de bonne gouvernance ainsi que l'encouragement de la participation féminine aux organes de gestion du pôle avec un tiers des membres au minimum.

4. Ce qui est nécessaire :

- Une association leader disposant d'expérience notable en matière de plaidoyer et d'un large crédit auprès de ses partenaires.
- Des chargés de projet pour assurer le secrétariat du pôle.
- Des fonds de financement des activités.

5. Enseignements :

Capitalisant une longue expérience en matière de contribution aux pratiques nationales de coordinations et d'alliances associatives relatives à différents programmes de plaidoyer de développement démocratique, l'ATMDAS a réussi à impulser la création et à assurer l'animation du PADDSE en tant qu'espace associatif citoyen au sein d'une région marginalisée ; le Sud-est du Maroc en l'occurrence.

La dynamisation de cette initiative est entreprise sur la base de plan d'action territorialisé au sein de la région couverte par le pôle, conçu de façon participative par l'ensemble des parties prenantes. En choisissant d'ouvrir des débats publics autour de sujets d'actualité pour le développement de la région, le PADDSE se positionne aussi en mécanismes de suivi des outils et programmes publics de développement du Sud-est.

Le processus empirique de plaidoyer adopté souffre toutefois de manque d'objectifs intermédiaires précis inscrivant l'action du pôle dans le temps. De même, il accuse une imbrication incertaine entre niveaux de plaidoyer (en rapport avec le PADDSE) et l'action de proximité menée par les associations membres du pôle.

En outre, le panier d'adhérents semble trop diversifié, comprenant aussi bien des associations que des coopératives, ce qui ne manque pas de soulever des risques potentiels d'instrumentalisation interne.

6. Conseils pratiques :

- La construction d'un pôle associatif régional est un processus de longue haleine nécessitant une stratégie claire et un engagement ferme de la part de l'association porteuse.
- L'adoption d'un processus formalisé et planifié de plaidoyer est une condition sine-qua-non de succès de la démarche.
- Il est fortement recommandé de procéder selon une approche participative à toutes les étapes de construction et de mise en œuvre de la structure plurielle afin de s'assurer l'adhésion des parties prenantes à la nouvelle identité du pôle.
- En vue d'impulser un processus de constitution de relève interne et d'équilibrage en terme de genre du leadership du pôle, il est recommandé d'instituer et d'encadrer des dynamiques régionales parallèles de jeunes et de femmes en l'occurrence.

7. Conseils de lecture :

Rapport synthétique des travaux du premier forum social thématique sur la réparation communautaire, quelle approche ? Réalisations et perspectives, Forum organisé à Errachidia du 7 au 9 mai 2010, PADDSE, 2010.

Contacts :

Mohamed Belkoh, Président ATMDAS : contact@atmdas.org ou atmdpe@yahoo.fr

Site web : <http://www.atmdas.org/>

Site web du pôle: www.PADDSE.org/test

Les associations partenaires du KIC-PP



Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)

Date de création : 24 juin 1979

Mission /Objectifs.

Œuvrer pour la préservation de la dignité humaine, le respect de tous les droits humains dans leur universalité et globalité et pour la protection, la défense et la promotion de ces droits. Ces principaux buts s'articulent autour de :

- Faire connaître, diffuser et éduquer aux droits humains.
- Œuvrer pour la ratification par le Maroc de tous les pactes internationaux relatifs aux droits humains, pour l'intégration de leurs dispositions dans la législation marocaine, la mise en conformité de celle-ci avec ces pactes et pour la garantie de leur respect.
- Relever, dénoncer et condamner toute violation des droits humains et œuvrer à leur cessation.
- Apporter la solidarité, le soutien et l'appui aux victimes des violations.

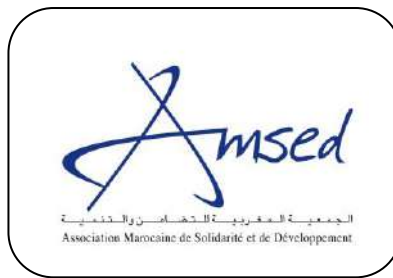
Contact :

- Adresse du **siège Central** : Av. Hassan II, Rue Aguensous, Imm 6, Appt 1, RABAT.
- **Tel** : 00212537730961 00212537730961 – **Fax** : 00212537738851
- **Adresse Postale** : BP 1740 P.P – RABAT – MAROC
- **Adresse électronique** : amd1@mtds.com
- **Site-web**: www.amdh.org.ma

AXES ET DOMAINE D'ACTIVITES

- Les violations des droits humains.
- La formation aux droits humains.
- Les activités de rayonnement.
- L'information.





Association Marocaine de Solidarité et de Développement (AMSED)

DATE DE CREATION : 08 Février 1993

CONTACTS :

Av Mohamed VI, Rabat, Maroc. CP. : 10180

Tél : 00212 537 75 93 53 /53 - Fax : 00212 537 75 00 98

e-Mail : amsed@menara.ma – URL : www.amsed.ma

Objectifs, mission et stratégie de l'AMSED

L'Association Marocaine de Solidarité et de Développement (AMSED) est une ONG nationale à but non lucratif. Sa mission consiste en renforcer les capacités des individus et des organisations communautaires pour prendre en charge le développement humain local.

L'intervention d'AMSED s'articule autour des Domaines d'Actions Stratégiques suivants:

- 1. Le renforcement institutionnel** : programmes d'appui permettant aux associations et coopératives de consolider leurs entités en tant qu'institutions stables et bien gérées, aux collectivités et élus d'être formés, informés et conseillés dans le domaine de développement.
- 2. L'environnement** : programmes en environnement au profit des hommes, des femmes et des enfants visant de contribuer à permettre aux populations des zones défavorisées de profiter de tels programmes.
- 3. L'éducation de base** : programmes d'éducation de base (préscolaire et primaire) au profit des enfants en âge de scolarisation.
- 4. La santé** : programmes d'amélioration des conditions sanitaires notamment dans le cadre de la santé reproductive et de la prévention des IST et du VIH-sida. L'objectif est de contribuer à réduire la propagation des infections dans les zones les plus vulnérables et prioritaires. Pour ce faire, AMSED fournit aux associations partenaires un ensemble de services, notamment la formation thématique, l'accompagnement de proximité, l'information et le conseil.

En synergie avec ces Domaines d'Action Stratégique, AMSED poursuit un certain nombre de stratégies horizontales : Droit ; Genre ; Bonne gouvernance.



جمعية الألفية الثالثة لتنمية الفعل الجمعوي بالجنوب الشرقي
Association Troisième Millénaire pour le Développement
de l'Action Associative du Sud Est

Création

L'association Troisième Millénaire pour le développement de l'action associative du sud est (ATMDAS) a été créée en 1999. Elle a pour mission principale de développer les pratiques démocratiques dans cette région du Sud Est du Maroc.

Objectifs :

- Participation à l'ancrage d'une démocratie locale, participative favorisant l'émergence d'une citoyenneté réelle, efficace et dynamique.
- Contribution active à la réalisation d'un projet sociétal basé sur l'égalité et la démocratie.

Zone d'intervention:

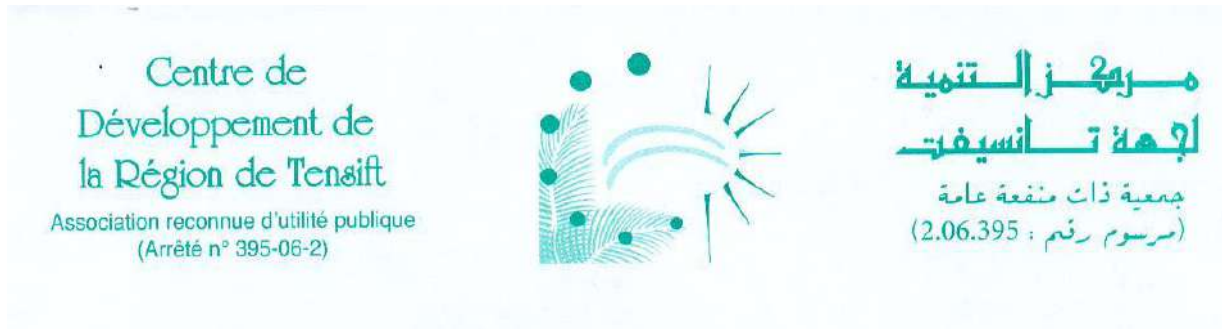
Le Sud-est du Maroc : Provinces d'Errachidia, Figuig, Tinghir, Ouarzazate et Midelt.

Axes d'intervention:

- 1- Axe de proximité.
- 2- Axe de renforcement de capacités institutionnelles.
- 3- Axe de plaidoyer.

Les programmes de l'ATMDAS.

- 1- Programme de l'enfant.
- 2- Programme de la femme
- 3- Programme de la bonne gouvernance.
- 4- Programme de la jeunesse.



Cadre et Objectifs

Le Centre de Développement de la Région de Tensift (CDRT) est une organisation non gouvernementale créée le 25 Avril 1998 dont l'objectif principal est de contribuer à la promotion de la région de Marrakech.

Le CDRT est un cadre organisé d'initiatives, un espace de réflexion et d'accompagnement des politiques régionales de développement. Il constitue de nos jours une force de proposition au service des décideurs et des citoyens de la région.

La pertinence de ses activités lui a valu d'obtenir le statut d'association reconnue d'utilité publique en Juillet 2006.

Les structures :

Le CDRT est administré par un bureau de coordination de 17 membres élus pour deux ans par le conseil administratif du CDRT lui-même constitué de 70 membres élus pour deux ans par l'assemblée générale ; la gestion administrative et financière du Centre est assurée par un directeur exécutif assisté de deux permanents. Le CDRT est géré selon les principes de bonne gouvernance.

Les axes d'intervention

Le CDRT intervient principalement dans les domaines suivants :

- *Réflexion autour des grands défis auxquels la Région de Tensift est confrontée*
- *Réalisation de projets pilotes de développement*
- *Formation et renforcement des capacités des acteurs locaux*
- *Actions de solidarité avec les populations défavorisées*

Contacts :

- Président : Ahmed CHEHBOUNI : Tél. mobile : 0668168189
- Bureau : Tél. + 212 (0) 524 31 16 08 - Fax : + 212 (0) 524 31 15 54
- Adresse électronique : cdrt@menara.ma
- Adresse postale : BP 3670 Amerchiche – 40900 Marrakech – Maroc
- Site web: www.cdrt-marrakech.org



Notre Mission

L'Espace Associatif fondé en 1996 est une association Marocaine contribuant au renforcement et à la promotion du mouvement associatif pour le développement démocratique.

Visant le développement de l'efficacité et de la qualité d'intervention du tissu associatif, l'Espace Associatif agit pour :

- Renforcer les compétences et aptitudes des cadres associatifs,
- Améliorer l'environnement de l'action des dites associations.

Nos Objectifs

Se fixant comme Objectif Global de contribuer à hisser le mouvement associatif au rang d'acteur incontournable de développement démocratique, l'Espace Associatif se donne comme objectifs spécifiques de :

Développer l'expertise des associations et des réseaux de plaidoyer dans leur domaine d'intervention par, l'information, la formation et la stimulation de la réflexion	Renforcer l'efficacité des associations et des réseaux par la mise à disposition des outils de bonne gouvernance et par la clarification de leur vision stratégique	Rendre les pôles associatifs de développement démocratique visibles et influents auprès des autres acteurs, au niveau local et national	Faire de l'EA un cadre et un environnement de référence qui favorise la capitalisation et l'intégration des bonnes pratiques (organisation, gestion, plaidoyer)
---	---	---	---

Nos Contributions

L'Espace Associatif a initié et/ou a participé à plusieurs dynamiques associatives porteuses de valeurs de démocratie en agissant sur deux axes principaux :

Le Renforcement des Capacités Associatives en matière :

- de développement de la Bonne Gouvernance Associative;
- de la sensibilisation sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- de l'intégration des approches Droit, Participation, et Genre dans l'action associative;
- de l'intégration de l'approche Droit de l'Enfant (PDE);
- de différentes formations dans le Management Associatif (GAR, Conduite de Projet, etc.).

La mobilisation des associations visant le plaidoyer pour:

- la Loi sur les Associations;
- la Charte Communale;
- le Financement des Associations
- Les politiques de développement nationales

Pour Nous Contacter

Espace Associatif

Adresse : 55, Avenue Melouiya, Appt 1, Rabat – Agdal

Tel : 05 37 77 43 41/ Fax : 05 37 77 41 83

Email : contact@espace-associatif.ma

Site Web : www.espace-associatif.ma



R É S A Q

C A S A B L A N C A

Nom - Abréviation : Réseau des Associations de Quartier du Grand Casablanca – RESAQ	Statut juridique : Réseau formel Date de création : 28 décembre 2003	Activité centrale (spécificité) : Renforcement des capacités de proposition, de négociation et d'intervention des associations de quartier	
Adresse du secrétariat : 241, rue Bni Mguild, 1ier étage- Place Sraghna – Casablanca			
Téléphone : 00212 5 22 82 06 27	Fax : 00212 5 22 82 06 27	Courriel : resaq@resaq.org	Site internet : www.resaq.org

Historique, vision, mission

Le Réseaq s'est fixé comme objectif d'identifier des noyaux forts d'associations démocratiques de quartier et de renforcer leurs capacités de proposition, de négociation et d'intervention, et d'assurer la jonction avec les tissus associatifs d'autres villes ainsi que du monde rural.

La démarche du Réseaq repose sur les concepts suivants:

1. L'établissement d'une démocratie au Maroc passe par une appropriation de la gestion des affaires des quartiers par les citoyens et citoyennes qui apprennent et construisent ensemble le fonctionnement de la démocratie.
2. L'association de quartier est l'outil qui permet aux populations d'apprendre le fonctionnement démocratique et la gestion de la chose publique locale. Elle est en outre le cadre de formation et d'émergence de nouvelles élites populaires appelées à entrer en interaction avec les élites classiques associatives ou partisanes ainsi qu'avec les institutions publiques et même à leur fournir de nouveaux cadres.
3. De ce fait le travail de proximité est conçu comme étant le travail d'éducation populaire que réalise une association dans un territoire réduit (pour bien maîtriser ses objectifs), avec la population de ce territoire, et dont les membres sont eux-mêmes issus de ces populations.
4. Une association de quartier ne peut participer activement au développement local que si elle est apte à se fédérer avec les autres associations de quartier avec lesquelles elle partage le même territoire d'intervention. Dans ce cadre le Resaq utilise la notion de « dynamiques locales » pour exprimer la réalité que représente l'éclosion de réseaux locaux.

L'équipe du KIC-PP

Nom et prénom	Association
Fatiha Mesbahi	AMDH
El Karz Malika	AMDH
Addari El Mustapha	AMDH
Itto Zair	ADFM
Malika Jghima	ADFM
Taaloucht Abdenbi	ATMDAS
Mohamed Belkoh	ATMDAS
Abdelmalek haji	AMSED
Said Kharouiche	AMSED
Ameur ouchen	AMEJ
Bilali latifa	CDRT
Meryem Rouad	RESAQ
Saleh Abdeilah	RESAQ
Nadia Daiz	RESAQ
Meryem Benkhouya	EA
Baroudi Abdelmajid	EA
Hitous Abdellah	EA
Karima Fettah	EA
Noureddine Bahri	Consultant

Annexe : schéma indicatif de rédaction des pratiques
(Source : portail KIC : <https://www.oxfamkic.org/irj/portal/index.html>)

• **LA PRATIQUE**

Un titre concis de votre pratique – inclut des mots clé de l'activité + des bénéficiaires + du pays / de la région.

• **L'ORGANISATION**

L'ACRONYME et le nom complet de votre organisation

• **LE RÉSUMÉ**

Résumé de la Pratique en cinq lignes : le type de la pratique, le public ciblé, son objectif.

Mentionnez la caractéristique principale de votre Pratique – celle qui la fait ressortir.

1. Quels sont les éléments principaux de la Pratique :

- De quoi s'agit-il ? quel(s) problème(s) sont abordés ? quel est l'objectif ? à qui s'adresse-t-elle ?

Les bénéficiaires ou les groupes cibles au niveau de base, les ONG, le gouvernement, etc. Où est-elle située ?

Le lieu et le niveau d'intervention : local, régional, national, international. Quel est le lien entre le niveau d'intervention et les autres niveaux ?

Quel est le contexte ? – décrivez brièvement les aspects pertinents du contexte social, politique culturel ou géographique incluant d'autres acteurs.

2. La méthode suivie – les étapes de l'application / la méthodologie :

Quelle est la méthode d'application de la Pratique ? – décrivez les étapes et les phases de son application, incluant les autres acteurs impliqués.

Quelles sont les stratégies et les approches utilisées ? – spécifiez les stratégies et les approches, par exemple : les services fournis, le renforcement des capacités, le lobby

Comment cette méthode a-t-elle été développée ?

Est-elle basée sur une théorie ou une expérience pratique ? Qui l'a développée ?

3. Les résultats

Quels sont les résultats ?

La Pratique est-elle efficace comme prévu ?

Présentez des informations quantitatives et qualitatives, par exemple :

Expliquez brièvement les résultats : les résultats positifs et/ou négatifs, prévus ou non. Si vous ne bénéficiez pas de l'information exacte, présentez tous les faits et évidences disponibles. Incluez les résultats des évaluations et des recherches.

4. Qu'est-ce qui est nécessaire ?

Quelles sont les ressources essentielles à l'application de la Pratique ?

Les ressources humaines : les compétences ou les connaissances spécifiques comme les cours de formation de votre personnel pour réaliser la Pratique.

Les ressources matérielles : Sans trop entrer dans les détails, spécifiez les apports essentiels à la Pratique.

Les ressources financières : Donnez une indication des frais sans trop entrer dans les détails.

Les ressources naturelles : Vous les décrivez si elles sont congruentes.

5. Les enseignements

Fournissez une analyse des enseignements tirés de votre expérience avec la Pratique.

Les points suivants pourraient se chevaucher.

Quels sont les facteurs clé pour une réussite ou un échec ?

Il pourrait s'agir de facteurs internes liés aux activités de votre organisation ou d'autres facteurs liés au contexte de la Pratique.

Quels sont les enseignements principaux ?

Les enseignements lors de l'application de la Pratique – y compris les obstacles et les défis.

La Pratique a-t-elle été adaptée, inclut-elle des mesures et des solutions pour surmonter les difficultés et les défis antérieurs ?

6. Conseils pratiques

Décrivez ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas faire pour les autres organisations intéressées par la Pratique. Vous vous baserez sur les enseignements et votre conception des facteurs clé à succès ; qu'est-ce qui importe le plus lors de l'application de la Pratique ? Que faut-il absolument éviter ?

Ajoutez toute information pertinente tirée de votre enseignement lors de l'application de cette Pratique – en particulier toute information ou conseils qui bénéficieront aux organisations intéressées.

7. Conseils de lecture

Les références pour les visiteurs intéressés par le portail KIC qui veulent en savoir plus : la documentation, les rapports d'évaluation, la systématisation des expériences, les vidéos, les photos, les enregistrements, les échantillons etc.

Mentionnez, si possible, le nom de la personne de contact de votre organisation.

L'adresse/les adresses e-mail

Le(s) site(s) web

SOMMAIRE

Introduction	2
Le projet KIC-PP	4
Méthode de systématisation KIC-PP	6
Fiches produites :	
Thématique 1 : participation	8
- L'alphabétisation des adultes support de l'éducation populaire pour le changement social à Marrakech (AMEJ).	11
- Education par les pairs, une approche participative de changement de comportement pour une protection pérenne contre les IST-Sida (AMSED).	16
- Projet des potiers de Marrakech : substitution des fours traditionnels polluants et de faible rendement par des fours à gaz propres, sécurisés et efficaces (CDRT Marrakech).	23
- Participation, pilier de la bonne gouvernance associative (Espace associatif).	28
- Participation et bonne gouvernance au sein du réseau d'associations de quartier de Casablanca (RESAQ).	35
Thématique 2 : plaidoyer	41
- Le Plaidoyer pour les droits des femmes : la représentation politique et les droits des femmes à la terre collective (ADFM).	43
- Le plaidoyer pour le changement de la loi des associations au Maroc (Espace associatif).	51
- Lutte contre la mafia du cèdre dans la Commune rurale Aït Hnini (AMDH).	56
- Plaidoyer civil pour le développement durable de la région du Sud-est du Maroc (ATMDAS).	61
Les associations partenaires du KIC-PP :	65
- ADFM	66
- AMDH	67
- AMEJ	68
- AMSED	69
- ATMDAS	70
- CDRT	71
- Espace associatif	72
- RESAQ	73
L'équipe du KIC-PP :	74
Annexe : schéma indicatif de rédaction des pratiques	75